

L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ?

Philippe Bongrand, Pascale Laborier

DANS **REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE** 2005/1 Vol. 55 , PAGES 73 À 111
ÉDITIONS **PRESSES DE SCIENCES PO**

ISSN 0035-2950

ISBN 2724630122

DOI 10.3917/rfsp.551.0073

Date de mise en ligne : 01/01/2006

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2005-1-page-73?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

L'ENTRETIEN DANS L'ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES : UN IMPENSÉ MÉTHODOLOGIQUE ?

PHILIPPE BONGRAND, PASCALE LABORIER

« I once enthusiastically told Erving Goffman I was studying business elites :
“Have you slept with them ?” he replied.
“No, but I am getting in talk with them”, I proudly answered. »¹

En tant que sciences sociales, les analyses des politiques publiques peuvent être comprises comme des pratiques diverses comportant, notamment, la production et la sélection d'informations pour mettre à jour des phénomènes empiriques, la conceptualisation de ces phénomènes pour en proposer une intelligence spécifique, ou encore la rédaction de comptes rendus de ces pratiques, le plus souvent sous forme de textes. Si aucune de ces trois séries d'engagements pratiques ne trouve de solution unanime², toute recherche constitue *ipso facto* une prise de parti singulière dans un espace pluridimensionnel de positions. Pour composer sa formule de recherche³, le chercheur doit s'orienter dans cet espace, évaluer l'intérêt relatif de ces différents pôles et, suivant l'idéal scientifique de réflexivité⁴, prendre conscience des avantages et limites des positions qu'il investit personnellement. Dans les politiques publiques françaises, l'explicitation de cet espace a nettement privilégié le balisage des pratiques de conceptualisation : les débats disciplinaires ont massivement porté sur les « théories ». Au prisme de leurs manuels⁵ et enseignements universitaires⁶, les « politiques publiques » semblent, généralement, abordées comme des constructions

1. Paul M. Hirsh, « Tales From the Field. Learning From Researchers Account », dans Rosanna Hertz, Jonathan B. Imber (eds), *Studying Elites Using Qualitative Methods*, Thousand Oaks, Sage, 1995, p. 72.

2. Jean-Michel Berthelot, « Programmes, paradigmes, disciplines : pluralité et unité des sciences sociales », dans *Épistémologie des sciences sociales*, Paris, PUF, 2001, p. 457-519.

3. Sur cette notion, cf. Jean-Michel Chapoulie, « La seconde fondation de la sociologie française, les États-Unis et la classe ouvrière », *Revue française de sociologie*, 32 (3), 1991, p. 321-364.

4. Pierre Bourdieu, « L'objectivation du sujet de l'objectivation », dans Johan Heilbron, Rémi Lenoir, Gisèle Sapiro (dir.), avec la collaboration de Pascale Pergamin, *Pour une histoire des sciences sociales. Hommage à Pierre Bourdieu*, Paris, Fayard, 2004, p. 19-23.

5. Le manuel, rarement cité, de Vincent Lemieux (*L'étude des politiques publiques. Les acteurs et leur pouvoir*, Saint-Foy, Presses de l'Université de Laval, 2^e éd., 1995 (rééd. 2002)), professeur à l'Université Laval, fait exception : un chapitre y est consacré à la collecte et à la modélisation de données ; on trouve également quelques indications dans le chapitre « Éléments pour une stratégie de recherche », dans Pierre Muller, *Les politiques publiques*, Paris, PUF, 1990, p. 85-95.

6. Si l'on se fie à l'image qu'en a donnée la journée d'étude « Enseigner les politiques publiques », Paris, 15 novembre 2002, du groupe « Politiques publiques » de l'Association française de science politique, coordonné par Patrick Hassenteufel et Andy Smith.

théoriques spécifiques. L'intérêt pour la dimension interprétative apparaît également dans les derniers bilans de la *Revue française de science politique* où, derrière les termes de « modèle » (1992), « enjeux, controverses et tendances » (1996) ou « approches » (2000 et 2003), sont confrontés des questionnements, concepts et autres éléments non pas de production, mais de totalisation des données¹. Les interrogations portant directement sur les modes de production souhaitables ou effectifs de ces données n'apparaissent que de manière ponctuelle², alors que les débats qu'ils suscitent ailleurs en sciences sociales pourraient inciter à nourrir une égale réflexivité. Plus construites que recueillies, moins « données » qu'« obtenues »³, leur élaboration repose sur un travail pratique et des engagements théoriques dont les difficultés et enjeux ne sont pas moins déterminants que les aspects distingués – non sans risque de malentendu – comme théoriques. Nous proposons ici de prendre ces questions méthodologiques comme entrée pour la discussion de manières d'analyser les politiques publiques.

Dans le cas des politiques publiques en France, la confrontation des pratiques revêt des termes particuliers. Objet d'un consensus implicite plaidant pour sa polyvalence théorique ou impensé consécutif à sa mise en pratique routinière, l'entretien semi-directif, informatif et rétrospectif semble être devenu l'outil principal du chercheur français en politiques publiques, quelle que soit l'option théorique choisie. Ceci attire d'autant plus le regard que, dans d'autres pays, domine l'usage d'autres méthodes, notamment quantitatives, en ne laissant qu'une place marginale à l'entretien⁴.

Nous étayerons ce constat à partir du repérage des usages de l'entretien dans des travaux universitaires récents, en nous appuyant sur le dépouillement systématique de mémoires de troisième cycle et les résultats de questionnaires envoyés en 2004 à 103 docteurs en poste (voir encarts méthodologiques). Catégorie subsumant des méthodes et théories de l'action diverses, « l'entretien » peut être conçu, pratiqué et exploité sous des formes plurielles dont les mérites respectifs sont toujours circonscrits. Comme l'ont déjà pointé des travaux de sciences sociales, il n'est pas un instrument tout terrain et ne doit pas monopoliser la réflexion sur la production des données. Insister sur le fait que l'entretien n'est qu'un outil de recherche parmi d'autres permettra d'interroger en retour les modalités de l'impensé méthodologique, et parfois pédagogique, dans l'analyse des politiques publiques⁵.

1. Nicolas Dodier, Isabelle Baszanger, « Totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique », *Revue française de sociologie*, 38, 1997, p. 37-66.

2. Un ouvrage issu d'un colloque organisé par l'AFSP en 1996 sur les pratiques d'« interviews de dirigeants » inclut des contributions d'analyses de l'action publique : Samy Cohen (dir.), *L'art d'interviewer les dirigeants*, Paris, PUF, 1999.

3. Bruno Latour, « Le pédofil de Boavista, montage photo-philosophique », dans *Petites leçons de sociologie des sciences*, Paris, Le Seuil, 1996, p. 188.

4. Lors de la présentation de nos recherches en Suisse, les participants ont systématiquement souligné que la méthode modale d'étude des politiques publiques en Suisse est l'analyse quantitative de réseaux. Dans le champ nord-américain d'étude de l'administration publique, c'est, semble-t-il, l'analyse de *case studies* qui est dominante. Cf. Daniel Lowery, Karen G. Evans, « The Iron Cage of Methodology. The Vicious Circle of Means Limiting Ends Limiting Means », *Administration and Society*, 36 (3), juillet 2004, p. 306-327.

5. Procédant du souci d'objectiver autant que possible notre contribution, tout en précisant systématiquement les limites inhérentes à ses indicateurs, ce texte a suscité une enquête qui reste encore inachevée ; il est, finalement, un hybride entre le compte rendu d'enquête et la prise de position prospective à usage professionnel. Nous remercions pour leurs lectures critiques Sophie Duchesne, Olivier Giraud, Stéphane Nahrath, Yannis Papadopoulos, Vincent Spelthauer, Danny Trom, Jean Zaganiaris, ainsi que les participants au séminaire du CURAPP « Les cuisines de la recherche » (Amiens, 17 septembre 2004) et au Congrès suisse de science

LA ROUTINISATION DU RECOURS À L'ENTRETIEN
DANS LA « MÉTHODOLOGIE » DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'analyse française des politiques publiques, dans l'écriture de son histoire interne¹, semble avoir recouru à la revendication d'un regard original, car empirique. Par opposition à des visions théoriques ou « détachées de la réalité », les analystes ont proposé d'étudier l'État « au concret » ou « en action ». Aujourd'hui, l'entretien est la technique privilégiée pour la mise en application de cette posture. Pour prendre la mesure de sa diffusion dans les travaux contemporains de politiques publiques, nous avons choisi de tester cette hypothèse. À partir du dépouillement d'un *corpus* de mémoires de DEA et de la passation d'un questionnaire auprès d'auteurs de thèses de science politique, nous montrerons que l'entretien fait désormais figure d'impératif instrumental de l'analyse française des politiques publiques, au point de pouvoir faire le plus souvent l'économie de justifications spécifiques. L'entrée méthodologique y apparaît comme le parent pauvre de la focalisation sur les théories.

Avant de présenter ces résultats, un rapide parcours de la littérature sur l'administration et les politiques publiques, produite dans d'autres pays ou, dans les années 1960 et 1970, en France, nous permettra de rappeler que ce n'est que très récemment que l'entretien a bénéficié de ce surprenant statut d'argument privilégié pour revendiquer l'empirie.

L'ENTRETIEN DANS LE « PREMIER SOUFFLE » DES POLITIQUES PUBLIQUES :
DES USAGES PLURIELS ET NON EXCLUSIFS

L'origine de l'entretien comme investigation du social est parfois datée des enquêtes jugées fondatrices au 19^e siècle², mais son histoire reste encore à faire. Même si la codification rétrospective de l'enquête de terrain est discrète à son sujet, il est un élément important du dispositif d'enquête de monographies emblématiques de la sociologie américaine des années 1920³. Après la Seconde Guerre mondiale,

politique (Balstahl, 18-19 novembre 2004). Un remerciement tout particulier pour sa contribution intellectuelle à Frédéric Pierru, qui a souhaité commencer avec nous ce travail, mais qui, achevant sa thèse, n'a pu nous accompagner dans la première phase de l'enquête.

1. Par exemple, Patrick Hassenteufel, Andy Smith, « Essoufflement ou second souffle ? L'analyse des politiques publiques à la française », *Revue française de science politique*, 52 (1), février 2002, p. 53-73.

2. À l'image des enquêtes de Frédéric Le Play ou de Charles Booth : Bernard Kalaora, Antoine Savoye, *Les inventeurs oubliés. Le Play et ses continuateurs aux origines des sciences sociales*, Seyssel, Champ Vallon, 1989, p. 95-98 ; Rosemary O'Day, « Interviews and Investigations : Charles Booth and the Making of the Religious Influences Survey », dans David Englander, Rosemary O'Day (eds), *Retrieved Riches : Social Investigation in Britain (1840-1914)*, Aldershot et Brookfield, Scolar Press/Ashgate, 1995, p. 143-163. L'interrogatoire des inspecteurs d'administration publique est aussi vu comme l'un de ses antécédents. Cf. Gérard Leclerc, *L'observation de l'homme. Une histoire des enquêtes sociales*, Paris, Le Seuil, 1979, p. 86-90.

3. Comme celles de Nels Anderson ou Frederic Thrasher, cf. Andrea Fontana, James H. Frey, « The Interview. From Structured Questions to Negotiated Text », dans Norman K. Denzin, Yvonna S. Lincoln (eds), *Handbook of Qualitative Research*, Thousand Oaks, Sage, 2^e éd., 2000, p. 647.

suivant deux manières différentes de résoudre le souci commun de diminuer les biais de l'outil¹, les *survey researches* ont formalisé l'entretien standardisé, alors que d'autres travaux, inspirés, notamment, par Carl Rogers, ont développé l'entretien non directif². Sa diversification depuis les années 1960 est solidaire de l'expansion du champ de recherche qualitative, liée aux critiques du positivisme quantitatif, à l'élaboration d'alternatives méthodologiques et à l'inscription de l'acteur sur l'agenda des sciences sociales³.

C'est dans ce contexte général que l'administration publique est devenue, au cours des années 1950 et 1960, un terrain d'investigation auquel des sociologues ont progressivement associé une formule de recherche « qualitative »⁴. Peter Blau observe ainsi, quotidiennement pendant trois mois, les activités d'un service ; il accompagne les fonctionnaires dans leurs visites chez leurs « clients » et participe aux moments informels, comme les déjeuners⁵. Après la période d'observation, des interviews se déroulent au domicile des employés de l'Agence fédérale et de deux départements de l'agence. Une méthode statistique sociométrique permet de croiser les données de l'enquête par entretiens. Dans son étude de la TVA, Philip Selznick accorde un statut particulier, mais non exclusif, aux interviews⁶. À l'image de ces recherches, largement citées dans la construction du champ d'analyse des politiques publiques⁷, les premiers travaux considérés comme fondateurs ont aussi eu recours à une pluralité de méthodes. En France, les travaux d'analyse de l'action publique ou de l'administration se sont, dans un premier temps, également appuyés sur des méthodes plurielles, dont l'entretien n'était que l'une des facettes. De la fin des années 1960 au milieu des années 1980, ces textes ont revendiqué une intelligibilité propre sur l'État, tenant précisément à leur intérêt pour le concret, la diversité des acteurs qui donnent corps aux politiques. L'étude du travail gouvernemental a été alors un argument venant à l'appui de discours concurrents des analyses systémiques et juridiques, pour légitimer une place parmi les sciences du politique. À une époque où la sociologie gagnait du terrain

1. Jean Poupart, « Discours et débats autour de la scientificité des entretiens de recherche », *Sociologie et sociétés*, 25 (2), 1992, p. 93-110.

2. Alain Blanchet (dir.), *L'entretien dans les sciences sociales. L'écoute, la parole, le sens*, Paris, Dunod, 1995, p. 7-77. Pour l'auteur, l'entretien serait, à l'origine, la transposition de la technique de l'entretien clinique que les psychologues américains ont mis au point, notamment pour augmenter le rendement du travail, dans des séances de consultation de grandes entreprises.

3. Jean Poupart, Michèle Lalonde, « Réflexions sur le statut de la méthodologie qualitative », dans Mylène Jaccoud, Michèle Lalonde, Jean Poupart, avec la collaboration de Denis Béliveau et Antoine Bourdages, *De l'École de Chicago au postmodernisme : trois quarts de siècle de travaux sur la méthodologie qualitative : bibliographie alphabétique et thématique*, Cap-Rouge (Québec), Les Presses inter-universitaires, 1997, p. 321-335.

4. Sur ces développements, cf. Patrice Duran, « Genèse de l'analyse des politiques publiques », dans Laurie Bousaguet, Sophie Jacquot, Pauline Ravinet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, p. 232-242.

5. Peter Blau, *The Dynamics of Bureaucracy. A Study of Interpersonal Relations in Two Government Agencies*, Chicago, The University of Chicago Press, 1955, p. 4 et suiv.

6. « *If the use of personal interviews, gossip channels, working papers, and participation opens the way for error, it remains, however, the only way in which this type of sociological research can be carried on* » (Philip Selznick, *TVA and the Grass Roots. A Study in Sociology of Formal Organization*, Berkeley, University of California Press, 1949, p. 249).

7. On laisse de côté, pour cet article, les problèmes posés par la caractérisation de l'espace social des producteurs universitaires d'analyses de politiques publiques ; les termes de (sous-)discipline ou champ seront ici utilisés de manière indifférenciée pour le désigner.

dans la discipline ¹, revendiquer un fondement empirique a pu constituer un argument audible et efficace, notamment contre la science administrative des facultés de droit. Pour autant, les débats ont, paradoxalement, peu porté sur les modalités et le bien-fondé de l'argument empirique caractéristique de ces approches, lues au prisme de leurs résultats théoriques. Dans ce contexte, ce paradoxe a pu être fonctionnel : ne pas discuter les problèmes posés par les techniques de production de données empiriques pouvait éviter de fragiliser un argument central en faveur de la reconnaissance de travaux perçus comme originaux ou novateurs. La rareté de développements méthodologiques explicites prive l'historien des analyses de politiques publiques de précieuses sources et obère une vision panoptique de l'évolution des pratiques d'enquête – et de l'entretien, en particulier. Nous nous contenterons ici d'en caractériser deux usages, qui ne sont pas incompatibles, parfois mêlés sans distinction : le premier consiste à utiliser les entretiens comme une source d'information parmi d'autres ; le second en fait la voie d'accès aux acteurs.

Un outil du cross checking

Les informations disponibles pour l'analyse des politiques publiques sont hétérogènes et l'on peut, pour tester la validité d'une information, « avoir recours à un critère du travail journalistique, le *cross checking* : une information n'existe que si elle a été donnée par au moins deux sources indépendantes l'une de l'autre, si possible de première main » ².

Certes, les informations recueillies – « notes de séances, impressions sur autrui, argumentaires divers, protocoles d'accord, courrier, échanges téléphoniques, ou anecdotes rapportées verbalement », complétées par « les articles de presse, les rapports des autorités publiques » – permettent à l'analyste de préparer des entretiens sur la politique qu'il étudie en identifiant interlocuteurs et thèmes pertinents. Pour cela, les ficelles consistent à rechercher les acteurs relativement marginaux, susceptibles de se « dévouer » dans les entretiens, revoir ses interlocuteurs, rechercher les lacunes dans les informations recueillies ou encore prendre des postures ingénues. En retour, les interviews contribuent au recueil de données par la technique dite de la boule de neige, observation et explication se façonnant l'une l'autre : « Les sources orales, par exemple les témoignages de personnes, permettent de confronter les données écrites aux informations et aux impressions recueillies par interview, de les approfondir, d'obtenir l'accès à de nouvelles sources, de se voir confier de nouveaux documents et par des suggestions faites de rencontrer d'autres personnes dont le rôle n'était pas visible au départ. »

Cependant, aucune exclusive n'est recommandée dans les modalités de construction des données. De fait, les approches sectorielles présentées dans le volume « Politiques publiques » du *Traité de science politique* s'appuient sur de nombreuses sources (statistiques, documents, références théoriques, etc.) et non sur des références

1. Sur l'éventuel tournant sociologique de la science politique, cf. l'article de Renaud Payre et Gilles Pollet dans le présent numéro, ainsi que les contributions d'Yves Déloye, Bernard Voutat, Erik Neveu et de Loïc Blondiaux, dans Yves Déloye, Bernard Voutat (dir.), *Faire de la science politique. Pour une analyse socio-historique du politique*, Paris, Belin, 2002.

2. Jean-Claude Thoening, « L'analyse des politiques publiques », dans Madeleine Grawitz, Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, Paris, PUF, vol. 4, 1985, p. 40-41, ainsi que les citations suivantes.

ou des citations d'entretiens. Cet état de l'art ne consacre pas de développement spécifique aux opérations pratiques de production des données, parfois abordées de manière ironique : évoquant « le manuel du parfait méthodologue en sciences sociales » et autres « savoir-faire [dont seraient] friands les étudiants », l'article introductif insiste sur la part d'astuce et d'intuition devant guider l'analyste¹. La méthode y est la conception d'ensemble d'une recherche, le mode de construction de l'objet ou le style de raisonnement, c'est-à-dire un stock « de concepts, de théories, de méthodes, d'observations », constitutifs d'une véritable boîte à outils². L'entretien n'est qu'un outil résiduel dans cette palette. Jean-Gustave Padioleau explicite dans *L'État au concret* une méthodologie spécifique aux politiques publiques qui sera le fil conducteur de ses travaux : la cueillette, la pêche, la chasse³. L'opération de cueillette revient à constituer des *corpus* de documents hétérogènes ; la pêche, qui la complète, va voir du côté des « armoires aux battants gris des bureaucraties d'État, les fichiers des banques d'affaire et autres organismes de toute farine [qui] contiennent des notes ou des brins de correspondance » ; la chasse aux données, enfin, inclut les pratiques d'entretien, mais également la passation de questionnaires ou l'observation participante.

Cet usage de l'entretien correspond aux programmes de recherche où sont visées les pratiques plus que le sens donné par les acteurs à leur action. Il n'est pas propre aux analyses du « premier souffle », puisqu'on le retrouve dans des travaux contemporains. Dans une perspective d'analyse des instruments d'action publique, l'objet de la recherche n'est pas pensé « selon la logique des sujets, ni celle des objets, mais en fonction de leurs relations, c'est-à-dire selon les pratiques qui l'ont produit et le transforment sans cesse »⁴. Les entretiens sont alors « souvent plus informatifs qu'approfondis et visent moins à cerner des représentations sociales qu'à compléter ou valider d'autres sources (archives, documentaires, etc.) »⁵. Ils peuvent même sembler, dans certains cas, une source très pauvre en informations inédites, et leur retour sur investissement, peu bénéfique en regard d'une pêche miraculeuse dans les placards, voire les poubelles⁶.

« *Laissons-leur la parole* »⁷

De manière toute autre, l'entretien a pu être conçu, en France, comme une façon de faire remonter la parole des acteurs pour désincarner un État monopolistique, tant pour les analystes des politiques publiques que pour les hauts fonctionnaires soucieux

1. *Ibid.*, p. 39-40.

2. Jean-Claude Thoenig, « Présentation », dans Madeleine Grawitz, Jean Leca (dir.), *op. cit.*, p. XI.

3. Jean-Gustave Padioleau, *L'État au concret*, Paris, PUF, 1982, p. 11. Dans son introduction au colloque « L'État au concret... vingt ans après » (Paris, 24 et 25 octobre 2002), Pierre Lascoumes souligne que, même si cet ouvrage est souvent cité, ces travaux n'ont pas connu de véritable réception en science politique.

4. Pierre Lascoumes, *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994, p. 11-12.

5. Réponse à notre questionnaire, novembre 2004, cf. *infra* l'encart n° 1.

6. Jérôme Valluy, « Le gouvernement partenarial. Étude de la prolifération des activités de gouvernement conventionnelles (AGC) dans deux configurations de politique publique de l'environnement industriel en France », thèse de science politique, Paris, Institut d'études de sciences politiques de Paris, 1999, p. 46.

7. Pierre Muller, *Le technocrate et le paysan. Essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture de 1945 à nos jours*, Paris, Éditions ouvrières, 1984, p. 13.

d'une réflexion sociale¹. Il est progressivement devenu la méthode incontournable de la perspective qualifiée, par la suite, de « cognitive », mais aussi de la sociologie des organisations. Dans la sociologie des organisations, la formalisation progressive d'une « démarche clinique »² en véritable cadre d'analyse a rationalisé l'entretien comme l'outil le mieux ajusté, quoique non exclusif aux choix théoriques formulés (analyse de l'acteur disposant de marges de liberté au sein de contraintes interpersonnelles, conception de l'organisation comme ensemble de jeux d'acteurs structurés par des relations de pouvoirs, etc.) et aux données à construire (pratiques quotidiennes, attitudes vis-à-vis des collaborateurs et conception de son propre rôle). La méthodologie des enquêtes a fait l'objet d'annexes détaillées³ présentant la constitution de l'échantillon des interviews ou des guides d'entretiens typiques⁴. Pour autant, ces premières recherches sur l'administration ne s'appuyaient pas exclusivement sur des entretiens, dont l'usage exploratoire ou analytique était intimement lié à d'autres matériaux⁵ : « La pertinence des questions posées aux interviewés était assurée par la longue pré-enquête qui avait permis de faire émerger les points de cristallisation des perceptions des acteurs régionaux (les problèmes clés) tant de l'observation du fonctionnement des nouvelles institutions que d'un grand nombre d'interviews libres et "en profondeur". Pour élaborer le questionnaire, nous nous sommes donc efforcés de formuler les questions dans des termes qui correspondent le plus intimement possible aux perceptions immédiates des interviewés »⁶. C'est plutôt dans un deuxième temps de l'histoire du Centre de sociologie des organisations que le recours à l'entretien semble avoir pris le pas sur les autres techniques de méthodes, au détriment, notamment, de leur combinaison avec des questionnaires⁷.

Dans l'approche « cognitive » de l'action publique⁸, il s'agit de comprendre les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde. Elles sont le produit de croyances communes aux acteurs publics et privés concernés, croyances au prisme

1. Qui se rencontrent dans les programmes de recherche financés, notamment dans le cadre du Plan. Cf., entre autres, Delphine Deschaux-Beaume, « Histoire organisationnelle et scientifique d'un laboratoire de recherche : le CERAT (1963-2003). Questionnements socio-historiques sur une ingénierie de recherche », intervention au colloque « Les sciences de l'action publique », Grenoble, 28-30 septembre 2004 ; Alain Drouard, « Réflexions sur une chronologie : le développement des sciences sociales en France de 1945 à la fin des années 1960 », *Revue française de sociologie*, 23 (1), 1982, p. 55-85.

2. Michel Crozier, *Le phénomène bureaucratique. Essai sur les tendances bureaucratiques des systèmes d'organisation modernes et sur leurs relations en France avec le système social et culturel*, Paris, Le Seuil, 1963.

3. Michel Crozier, Erhard Friedberg, « Théorie et pratique de la démarche de recherche », dans *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Le Seuil, 1977, p. 389-413.

4. Erhard Friedberg, *L'analyse sociologique des organisations*, Paris, Pour, 2^e éd., 1988 (Cahier 28), p. 119-122.

5. Cf., par exemple, le dispositif méthodologique de Jean-Claude Thoénig, *L'ère des technocrates. Le cas des Ponts et chaussées*, Paris, Les Éditions d'Organisation, 1973, p. 15-17.

6. Pierre Grémion et Jean-Pierre Worms ajoutent la nécessité de mener une enquête de manière diachronique : « Cette technique, fort simple, mais trop rarement utilisée, consiste à reproduire, après un laps de temps déterminé, la même enquête auprès de la même population avec les mêmes instruments et à comparer les attitudes et surtout les structures d'attitudes au temps "t" et au temps "t + x" » (Pierre Grémion, Jean-Pierre Worms, *Les institutions régionales et la société locale*, Paris, CNRS/CSO, 1968, p. 19).

7. Hypothèse fondée sur la lecture de ces travaux ayant trouvé un écho confirmatif dans un des nos entretiens conduit avec un chercheur du CSO (Paris, 22 novembre 2004).

8. Cf. l'article de Pierre Muller dans ce numéro, ainsi que Yves Surel, « Approches cognitives », dans Laurie Boussaguet *et al.*, *op. cit.*, p. 78-86.

desquelles ces acteurs « envisagent les problèmes publics et conçoivent les réponses adaptées à cette perception des problèmes »¹. Même si l'analyse documentaire est indispensable, « c'est dans l'interview que l'on peut faire émerger les éléments essentiels des structures de sens que constituent les référentiels d'action collective et les référentiels d'action publique »². Les entretiens avec les « responsables »³, de l'ordre de la cinquantaine, sont ainsi la clé de voûte de ce programme de recherche⁴. Pourtant, des travaux engagés à la fin des années 1980 sur les usagers dans les politiques publiques pouvaient déjà montrer que, sans renier ce modèle théorique, il est possible de s'appuyer sur l'observation directe de relation de service entre agents et locataires sur le mode de la filature ethnographique. Ce sont alors les séquences retranscrites des relations observées, qui sont analysées et citées⁵.

UNE PRATIQUE INCONTOURNABLE AUJOURD'HUI

Outil parmi d'autres pour les premiers programmes de recherches sur les politiques publiques, privilégié seulement par certains d'entre eux, le statut du recours à l'entretien dans les pratiques d'analyses des politiques publiques semble d'une autre ampleur aujourd'hui. Les premiers résultats de l'enquête (entretiens exploratoires⁶,

1. Yves Surel, « L'intégration européenne vue par l'approche cognitive et normative des politiques publiques », *Revue française de science politique*, 50 (2), février 2000, p. 235.

2. Pierre Muller, « Interviewer les médiateurs : hauts fonctionnaires et élites professionnelles dans les secteurs de l'agriculture et de l'aéronautique », dans Samy Cohen (dir.), *op. cit.*, p. 68.

3. Pierre Muller, *Airbus. L'ambition européenne. Logique d'État, logique de marché*, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 12.

4. Le « Que sais-je ? » sur les politiques publiques de Pierre Muller, publié en 1990 et plusieurs fois réédité, comporte un chapitre sur « les éléments pour une stratégie de recherche » (p. 87-95), dans lequel les « entretiens avec les acteurs de la décision » constituent la huitième des dix étapes d'une démarche de recherche.

5. Cf. la thèse, sous la direction de Bruno Jobert, de Philippe Warin, *Les usagers dans l'évaluation des politiques publiques. Étude des relations de service*, Paris, L'Harmattan, 1993. Dans l'ouvrage de débat critique engagé autour des travaux de P. Muller et de B. Jobert, les controverses portent principalement sur le plan « théorique » (soit le référentiel) et peu sur la méthode (cf. Alain Faure, Gilles Pollet, Philippe Warin (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, 1995).

6. Cinq entretiens exploratoires ont été réalisés avec des enseignants/chercheurs ayant joué un rôle dans la création et le développement des politiques publiques depuis les années 1970 en France. Tout d'abord, il s'agissait de tester auprès de « connaisseurs » la vraisemblance de l'hypothèse, intuitive, à l'origine de cet article, du recours massif et impensé à l'entretien, à savoir les circonstances qui ont pu favoriser ces pratiques – aspects qui, faute de place ici, seront développés dans un prochain travail à vocation plus directement historiographique. Enfin, interroger des acteurs ayant dirigé ou siégé dans le jury de nombreuses thèses, enseigné dans ses principaux lieux de formation, rédigé des manuels ou articles de synthèse sur l'état du champ ou, encore, participé à son histoire éditoriale permettait d'examiner les parcours d'acteurs devenus légitimes dans la discipline et les interroger sur la production de leurs données, en général, et de l'entretien, en particulier. Ces différents statuts de la parole (témoignage autorisé sur le champ, récit de pratiques, opinions, etc.) constamment mêlés, la complexité des relations liant les auteurs de l'article aux personnes interrogées au cours de la situation d'entretien (alternativement ou simultanément collègues, amis, élève/professeur, interviewer/interviewé, etc.) et des conditions de passation hétérogènes (prise de contact plus ou moins formelle, présence d'un ou deux interviewers, utilisation ou non d'un magnétophone, rencontres au café, sur le lieu de travail ou au domicile, durée variant de 1h15 à 3h30, etc.) ont fait de ces entretiens des situations particulièrement hétéroclites. Nous remercions Philippe Bezes, qui a eu la gentillesse et la disponibilité pour organiser un de ces rendez-vous et y jouer le rôle de co-intervieweur.

questionnaire et dépouillement de mémoires de DEA) que nous avons commencée en 2004 montrent que le recours à l'entretien s'est généralisé dans les années 1990, quelle que soit l'approche théorique retenue. Il est allé de pair avec la multiplication des citations d'entretiens dans le corps du texte. Avant de présenter les résultats de notre enquête, nous indiquerons les problèmes rencontrés pour la constitution d'un échantillon¹.

Enquêter sur les « politiques publiques »

Intitulé d'une option de l'agrégation de science politique, d'enseignements, de diplômés et de postes universitaires ouverts à recrutement, l'analyse des politiques publiques se présente, telles les relations internationales ou la sociologie politique, comme l'une des spécialisations académiques au sein de la science politique. Pourtant, les thèses sont soutenues sans autre précision que la discipline générique « science politique ». L'administration d'un questionnaire auprès des docteurs des années 1990 montre que ces découpages ne permettent pas de classer facilement une thèse ou un article dans la sous-catégorie « politiques publiques ». Comme le note l'un de ces docteurs, on peut, en effet, considérer les politiques publiques comme « un “objet” autour duquel on peut mobiliser à peu près tous les cadres théoriques de la science politique... et qui, du coup, brouille les sous-catégories de la science politique par domaines ; [les questions demandant de se classer dans cette typologie] n'ont pas beaucoup de sens dès lors que l'on s'intéresse à un secteur d'action publique (domaine politique publique ?), éventuellement avec des comparaisons internationales (domaine relations internationales ?), en faisant une sociologie des acteurs en présence et de leur histoire (sociologie politique ?), sans négliger les institutions (science administrative ?), etc. »

En prendre acte pousse à appréhender les politiques publiques non plus comme spécialité académique, mais comme objet d'analyse – l'« action publique » : « Les politiques publiques apparaissent plutôt comme le fruit d'initiatives multiples, à la fois publiques et privées, internationales, nationales et locales »². À notre question sur la définition du domaine « politiques publiques », les réponses allaient plus souvent dans ce sens, précisant un thème ou une construction de l'objet plutôt que l'identité institutionnelle de ses professionnels : « [analyse qui] consiste à appliquer les théories, concepts et méthodes des sciences sociales à l'étude de ce que font les autorités publiques pour, prétendument ou non, résoudre des problèmes de société » ; « démarche concrète pour travailler sur le pouvoir et les arts de gouverner » ; « analyse de la façon dont les problèmes publics sont définis, formulés et traités dans la société (donc par des acteurs de tout statut) ». Mais si on les définit comme objet, les politiques publiques ne sont alors plus le monopole des seuls spécialistes de *science politique* : de nombreux travaux de sociologie, par exemple, en relèvent également – si ce n'est plus légitimement. Cette indétermination est d'ailleurs connue de tout chercheur travaillant sur une politique dite sectorielle : les travaux qu'il/elle lit et cite sur ce secteur

1. À la question « Quelle définition donneriez-vous du domaine « politiques publiques » ? », moins de la moitié des enquêtés (spécialistes revendiqués ou non) a fait une proposition. L'indicateur est néanmoins fragile, la question étant facultative et le temps consacré à répondre à un questionnaire par voie électronique sans doute très limité.

2. Jean-Pierre Gaudin, *L'action publique. Sociologie et politique*, Paris, Presses de Sciences Po/Dalloz, 2004, p. 2 ; ou encore, l'introduction de Gilles Massardier, *Politiques et action publique*, Paris, Armand Colin, 2003.

ou les collègues qu'il/elle rencontre dans des séminaires spécialisés appartiennent à différentes disciplines institutionnalisées¹.

Face à ces difficultés, on pourrait alors s'en remettre au critère de l'appartenance subjective des chercheurs au champ des politiques publiques : en relèveraient ceux qui acceptent ou revendiquent cette labellisation pour leurs travaux. Mais cette identification peut être (ou non) revendiquée *par intermittence* en fonction du contexte de son énonciation : un(e) chercheur(se) peut se présenter différemment dans le contexte d'une « enquête sur les politiques publiques », dans la négociation avec ses autres collègues pour se partager des enseignements au regard de leurs qualifications respectives, face à un jury de recrutement ou encore dans une logique de guichet pour solliciter des financements. Suivant les contextes, il/elle pourra hésiter avec d'autres catégories qui peuvent être ou non pertinentes dans le contexte de réponse. Dans notre enquête, plus de la moitié des chercheurs identifiés par d'autres comme ayant soutenu une thèse de politiques publiques dans les enquêtes quantitatives sur la discipline ont ainsi refusé cet étiquetage. Sans une exploration plus avancée, rien n'exclut qu'ils se seraient définis ainsi dans un autre contexte – et inversement, pour ceux qui se sont classés en politiques publiques.

Ne pas énoncer la définition de travail que l'on se donne pour parler des chercheurs et travaux de politiques publiques, ce serait toutefois travailler avec des catégories qui de repères indispensables dans les pratiques professionnelles quotidiennes (enseignement, recherche, organisation de la discipline), deviennent biaisés lorsque le discours à vocation scientifique porte *directement* sur le champ. Vu l'accès inégal aux postes et publications académiques, cela reviendrait de fait à consacrer l'entre-soi des acteurs s'étant déjà repérés. Effectivement, nombreux sont les travaux qui, estimant traiter de l'« analyse des politiques publiques », ne parlent que de certains de ses courants (ou mêmes de quelques-uns seulement de ses auteurs). En France, la réduction de ce champ à l'approche dite cognitive est particulièrement récurrente, comme l'illustrent notamment les auteurs représentés ou discutés dans les numéros bilans de la *Revue française de science politique*. L'assimilation du champ au courant cognitif semble d'ailleurs telle, que des chercheurs sur les politiques et l'action publiques, qui ne se reconnaissent pas dans ce programme de recherche, en viennent parfois à rejeter le label d'« analyse des politiques publiques ». Le problème d'une définition de travail, dans notre enquête, est donc qu'elle touche à des enjeux académiques². Sans se dissimuler les difficultés de l'entreprise, notre parti a été de croiser différents critères, malgré leurs imperfections respectives.

(1) L'enquête par questionnaire

Plutôt que de fixer *a priori* une population des chercheurs en « politiques publiques », nous avons procédé par étapes. Un questionnaire (13 questions fermées, 3 semi-ouvertes et 2 ouvertes) a été diffusé par voie électronique, en juillet 2004 (avec une relance en septembre), aux enseignants-chercheurs en poste dont l'intitulé de la thèse en science politique, soutenue entre 1990 et 2001,

1. Certaines politiques publiques sont parfois scientifiquement plus investies par les autres sciences sociales que la science politique. Les secteurs les plus travaillés par les politistes ne semblent pas corrélés à l'importance des enjeux et budgets correspondants : à l'opposé des politiques culturelles, par exemple, les politiques éducatives font relativement l'objet d'un désintérêt. Cf. Agnès van Zanten, *Les politiques d'éducation* Paris, PUF, 2004 (Que sais-je ? 2396).

2. Nos premiers entretiens avec des auteurs « importateurs » de la discipline montrent que ce point fait l'objet d'une controverse cristallisée entre eux (Entretiens n° 1 et 2, juillet 2004).

a été codé dans les catégories « analyse d'une politique publique » et « science administrative, élites politico-administratives » par Nicolas Mariot et Olivier Godechot¹. Le taux de retour, sans doute favorisé par notre connaissance personnelle d'une partie des enquêtés, a été important : 47 réponses obtenues sur 50 envois, soit 94 % de taux de réponse². Certaines questions ont été conçues de manière à ne pas nous arrêter à cette première définition. Les questions 1 et 13 invitaient les enquêtés à prendre position sur la classification de leurs travaux (respectivement la thèse et les travaux actuels) en leur proposant de les classer dans les catégories usuelles de la discipline (rubriques du concours d'agrégation, intitulés de cours, fléchages de postes) : sociologie politique ; politiques publiques ; science administrative ; histoire des idées politiques, théorie, philosophie ; relations internationales ; méthodologie ; droit constitutionnel. Ensuite, les questions semi-ouvertes 2, 3 et 12 proposaient l'identification d'autres spécialistes : (« Q2 – Avez-vous des membres de votre jury de thèse qui relèvent de la spécialité politiques publiques. Si oui, qui ? », « Q3 – Avez-vous suivi des enseignements de politiques publiques pendant votre formation universitaire ? Si oui, où ? Avec quels enseignants ? », « Q12 – Avez-vous des collègues qui assurent actuellement des cours de politiques publiques dans votre institution de rattachement ? »). Le problème épistémique a ainsi été tourné en lui substituant le repérage, même provisoire et imposé, par les politistes eux-mêmes de l'identité de ses spécialistes³. En septembre, une seconde vague de questionnaires a été envoyée à des personnes citées par leurs collègues sur la base de la réponse à la question Q12 (26 envois, 16 retours, soit 61,5 %). Enfin, une troisième vague de questionnaires (27 envois, 21 retours, soit 77,7 %) a été administrée, par la suite, à des personnes que nous aurions classées spontanément en « politiques publiques » et qui échappaient à ces classifications pour des raisons diverses (thèses soutenues à l'étranger ou dans d'autres disciplines, thèses postérieures à 2001). Finalement, la population destinataire des questionnaires représente 103 personnes ; avec 86 réponses, le taux de retour est de 84 %.

Sont exploités, pour cet article, 71 questionnaires de docteurs ayant soutenu une thèse depuis 1990, occupant actuellement un poste dans la recherche ou l'enseignement supérieur et remplissant l'un au moins de ces critères : auto-classement de la thèse ou des travaux actuels en politiques publiques, identification d'au moins un membre du jury de thèse comme spécialiste de politiques publiques, activités d'enseignement des politiques publiques. Parmi eux, la moitié (35) classent leur thèse en « politiques publiques », 54 y rattachent au moins un membre

1. Nous les remercions pour le prêt de leur fichier. Cf. Olivier Godechot, Nicolas Mariot, « Les formes du capital social. Structure relationnelle des jurys de thèses en science politique », *Revue française de sociologie*, 45 (2), 2004, p. 243-282 ; « Les deux formes du capital social. Structure relationnelle des jurys de thèses et recrutement en science politique », document de travail du GRIOT-CNAM, 17, 2003 (<<http://www.cnam.fr/griot/>>) ; « Comment choisir son directeur de thèse ? Réseaux et recrutement en science politique », *Bulletin de la Fédération Paris Jourdan*, 3, 2003, (<<http://www.paris-jourdan.ens.fr/>>) ; « Les thèses de science politique et leurs jurys. Premiers éléments d'enquête », *Palaestra, Bulletin de liaison de l'Association des Enseignants et Chercheurs en Science Politique (AECSP)*, 9 (22), 2003, p. 63-86 (<<http://www.olivier.godechot.free.fr/travaux/>>) ; « Devenir des docteurs de science politique et "localisme". Premiers éléments d'enquête », *Système D. Bulletin de l'Association des Candidats aux Métiers de la Science Politique (ANCMSP)*, 14, 2003, p. 3-9 (<<http://www.olivier.godechot.free.fr/travaux/>>).

2. Au moment de la mise sous presse de cet article, il est de 100 %.

3. Il y a un nombre très faible de thèses classées en « politiques publiques », dont les auteurs répondent négativement à toutes les questions, c'est-à-dire dont le seul lien avec la sous-discipline ne tient qu'aux suggestions du titre de leur thèse (n = 2). Une limite importante est la restriction du corpus aux thèses soutenues en science politique et en France, la population ne correspondant donc pas avec celles des titulaires de poste d'enseignement et/ou de recherche.

de jury (39 en comptent deux ou plus) et 69 enseignent (ou ont enseigné) la discipline ¹. 47 thèses ont été soutenues dans les IEP de Grenoble et de Paris ou à Paris 1. 36 thèses sur 71 ont été soutenues dans les seules années 1999, 2000, 2001 (dont 26 dans les trois institutions citées).

Le questionnaire portait sur les pratiques méthodologiques des docteurs afin d'en identifier les grandes orientations collectives comme les variantes individuelles. En demandant aux interrogés s'ils avaient utilisé les entretiens pour leur thèse (en précisant le cas échéant le nombre, la durée moyenne et l'importance relative de ces entretiens parmi les différentes sources) et s'ils avaient consacré des développements à la méthodologie (« Q9 - Avez vous rédigé dans votre thèse un développement sur la méthodologie employée, notamment les entretiens ? »), nous poursuivions par un autre moyen le but visé lors de l'exploration des mémoires de DEA (voir encart suivant n° 2) : objectiver la récurrence des usages de l'entretien et repérer les développements méthodologiques. Une série de questions visait à tester l'hypothèse de l'institutionnalisation des pratiques méthodologiques en interrogeant les enquêtés sur leurs enseignements de politiques publiques et leur participation à l'encadrement de tels travaux. Pour ne pas réduire les travaux et pratiques des enseignants à leur seule thèse, des questions sur leurs travaux contemporains ont enfin été incluses.

Pour limiter l'activation d'enjeux professionnels, la consigne, minimale (« Nous vous contactons dans le cadre d'un travail sur les "politiques publiques". Seriez-vous d'accord pour répondre à quelques questions sur le sujet ? Si la plupart des questions sont fermées, pour vous permettre d'y répondre aussi rapidement que possible, n'hésitez surtout pas à préciser vos réponses si le souhaitez. Merci beaucoup »), n'explicitait pas la problématique de l'enquête et passait sous silence la perspective d'une publication dans la *Revue française de science politique*. Les demandes de précisions sur le questionnaire avant la transmission d'une réponse ont été rares (3) ; en revanche les réponses au questionnaire engageaient souvent dans l'*e-mail* d'accompagnement un dialogue avec nous sur ce sujet.

Nous avons donc opté pour un travail de sélection des travaux à partir des réponses aux questionnaires faute de disposer d'un indicateur satisfaisant pour définir notre population. Vu le temps nécessaire pour obtenir un taux de retour suffisant, l'une des contreparties de cette méthode a été de ne pas pouvoir exploiter de manière assez systématique les travaux de thèses de la population finalement retenue. L'analyse parallèle de travaux de DEA a été une manière d'y remédier. Par comparaison avec la recherche de critères d'identification de la population des spécialistes de politiques publiques, la question de la définition de DEA significatifs s'est posée différemment, puisque certains présentent l'intitulé « politiques publiques ». Malgré cet indicateur, la constitution de notre échantillon n'a toutefois pas été dépourvue de difficultés.

(2) La constitution d'un corpus de DEA. Éléments de récit d'enquête

Souhaitant éprouver nos hypothèses de travail en dépouillant des mémoires de troisième cycle, il nous a fallu adopter des critères de sélection pour constituer notre corpus. Pour l'étude des pratiques méthodologiques « dominantes » et en situation de reproduction, le critère des institutions de formation les plus pour-

1. Les deux personnes ayant répondu « non » à la question sur les enseignements de politiques publiques sont chercheurs au CNRS. L'accès inégal aux enseignements est une donnée qui n'a pas pu être prise en compte ici.

voyeuses en enseignants-chercheurs titulaires nous a paru s'imposer. Pour cette raison, nous avons commencé à travailler sur les DEA de politiques publiques de l'Université de Paris I (P1) et de l'Institut d'études politiques de Paris (IEPP). La connaissance indigène du milieu et notre socialisation¹ ont été, en effet, autant de facteurs ayant contribué, avec d'autres², à nous donner des représentations de l'organisation institutionnelle et des clivages scientifiques de la discipline telles que P1 et IEPP y constituaient un terrain à nos yeux pertinent et justifiable pour l'étude des pratiques légitimes de la discipline³. Nous avons notamment en tête les résultats (glanés dans des instances professionnelles, telles que le Salon des thèses de l'Association française de science politique ou publiés dans *Système D*, le bulletin de l'ANCMSP, Association nationale des candidats aux métiers de la science politique) d'une enquête récente sur la discipline, indiquant que, dominant largement le volume des thèses, IEPP et P1 se partagent de façon égale 34 % des thèses soutenues entre 1990 et 2001, domination aux effets accrus par le taux de « placement » de leurs auteurs – 47 % des docteurs finalement titulaires de postes provenant de ces deux institutions⁴. Nous avons simultanément conscience des problèmes qu'il y avait à se limiter à ces deux institutions : les prendre pour indicateur des pratiques de la discipline, outre la reproduction d'une focalisation du regard sur deux institutions parisiennes déjà largement privilégiées dans l'attention des politistes, revenait de fait à nier l'importance d'autres pôles (Rennes, Bordeaux, etc.), dont certains sont même particulièrement identifiés aux politiques publiques (Grenoble, dont l'intitulé du DEA de science politique est toutefois généraliste). Nous nous sommes demandés quel serait alors l'indicateur discriminant qui permettrait de les retenir à côté des deux précédents, nous refusant à ne suivre que la seule intuition de l'importance de ces autres lieux de production. Dans une seconde phase, les premiers résultats de l'enquête par questionnaire nous ont progressivement montré que nous avions, ce faisant, cédé à une certaine inhibition méthodologique (sans doute catalysée par nos définitions personnelles, implicites et finalement moins contrôlées que nous ne le pensions, de la discipline, ainsi que par la proximité géographique du *corpus*) en nous montrant, par exemple, que nous avions largement sous-estimé le poids relatif de l'Institut d'études politiques de Grenoble dans la formation des enseignants-chercheurs se classant en politiques publiques. Dans les 35 thèses qui répondent à ce dernier critère dans le *corpus* de questionnaire retenus, 11 ont été soutenues à Grenoble, 9 à l'IEPP et 6 à P1 (les sept autres institutions représentées ayant une à trois occurrences).

L'entretien plébiscité

Au sein de la génération de chercheurs visée par l'envoi de notre questionnaire, il est frappant d'observer que, quelle que soit la catégorisation du domaine d'appartenance (politiques publiques ou sociologie politique) où ils choisissent de se classer,

1. Ce choix s'ancrait sans doute de notre côté, de manière non explicitée, dans notre proximité avec ces institutions (DEA de politiques publiques à Paris-I, pour l'un, à l'Institut d'études politiques de Paris, pour l'autre, qui a, par la suite, enseigné dans ces deux institutions).

2. La fréquentation de textes sur l'histoire ou l'organisation de la discipline ont été autant d'éléments qui contribuaient à expliquer ces intuitions. Cf. l'introduction de Éric Darras, Olivier Philippe (dir.), *La science politique une et multiple*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 21-40.

3. Le mode sur lequel on peut l'endosser (du dénigrement d'une domination parisienne jusqu'à la révérence devant une tradition d'excellence...) important peu dans la consécration de cette représentation de Paris-I et de l'Institut d'études politiques de Paris, comme lieux centraux de la discipline.

4. Olivier Godechot, Nicolas Mariot, « Devenir des docteurs... », art. cité, p. 3-5.

65 docteurs en poste, dont l'intégralité des 35 qui ont classé leur thèse en politiques publiques, ont opté pour un dispositif d'enquête comportant des entretiens¹. Les « autres méthodes » ne font pas l'objet d'un tel consensus² : la production de données par observation est citée par 32 d'entre eux, et trois seulement déclarent avoir produit des données par questionnaire. Avec celles produites au cours d'entretiens, ce sont les données écrites qui apparaissent comme matériau principal des analystes. Préciser la nature (notamment de première ou seconde main) des divers documents évoqués par 39 enquêtés n'est toutefois pas aisé, puisque leur identification varie d'une réponse à l'autre. De même, le terme « archives », proposé par 30 enquêtés, ne semble pas non plus permettre d'inférer le type de données visées ni le *modus operandi*, par exemple des documents personnels de fonctionnaires donnés lors de l'entretien ou des cartons d'archives versées systématiquement exploités. Le plus frappant est le flou qui semble régner dans la nomenclature des sources et méthodes de traitement des données³.

Parmi les 65 docteurs qui en ont réalisé, 59 classent les entretiens comme méthode « importante » ou « principale » – six leur donnent un statut « secondaire » (4 réponses), « marginal » (réponse d'une enquêtée travaillant, principalement à partir d'archives, sur un terrain contemporain de la Troisième République) ou simultanément important et secondaire (une réponse).

Le nombre d'entretiens réalisés varie fortement d'un travail à l'autre, l'auto-classement en politiques publiques (PP) n'étant pas discriminant (la propension à dépasser 50 entretiens semblant relativement plus forte en sociologie politique – mais notre échantillon n'est pas représentatif pour cette spécialisation) : 3 enquêtés (dont 2 PP) disent avoir réalisé moins de 20 entretiens, 16 (dont 10 PP) de 20 à 50 entretiens, 30 (dont 15 PP) de 50 à 100, 16 (dont 8 PP) plus de 100 entretiens. En revanche, un consensus semble se dessiner sur la durée de ces entretiens : 52 enquêtés sur 61 disent réaliser, la plupart du temps, des entretiens d'une durée de 1 à 2 heures (10 de 2 à 3 heures ; 1 seul enquêté indique une durée supérieure à 3 heures ; un enquêté signale la difficulté à répondre à cette question). La citation d'entretiens dans le corps du texte est devenue une pratique systématique : seuls 5 enquêtés sur 61 ayant réalisé des entretiens répondent ne pas avoir cité du tout d'entretiens dans le corps du texte. Parmi eux, trois enquêtés se classent en politiques publiques : deux ont soutenu leur thèse au début des années 1990, le troisième note « Non (ou très peu ; cela m'a d'ailleurs été reproché – à juste titre – en

1. Cinq des six docteurs n'en utilisant pas ont travaillé sur des objets situés entre la fin du 18^e siècle et les années 1950.

2. Une réserve tient également au fait que tous les matériaux, qui ont pu nourrir la réflexion, ne sont pas systématiquement exposés dans une thèse. Ainsi, Henri Bergeron témoigne-t-il des apports de la présence sur ses terrains d'enquête, sans que celle-ci soit aussi formellement exploitée que les centaines d'entretiens qu'il y a réalisés : « Ces observations non participantes furent précieuses car ces heures passées au contact du personnel soignant ont contribué à constituer un savoir plus informel, que nous avons souvent mobilisé, quand, isolé dans notre bureau, nous nous demandions si telle ou telle hypothèse était solide, si tel ou tel argument aurait été endossé en l'état par les acteurs, etc. » (*L'État et la toxicomanie. Histoire d'une singularité française*, Paris, PUF, 1999, p. 336).

3. La polysémie du terme « méthode » est visible dans les réponses de nos enquêtés à la question 7 : « Quelles autres méthodes que l'entretien avez-vous éventuellement mobilisées pour votre thèse ? » Ceux-ci y renvoient au support matériel (imprimé, oral) ou à l'origine (archives publiques, privées, administratives) des sources, à la nature des données (numériques, cartographiques, narratives, sociographiques, etc.), leur objet (données biographiques, comptes rendus de réunions, normes juridiques), leur principe de définition-sélection (analyse comparative, enquête historique, approche biographique), leur mode de traitement (statistique descriptive, tris croisés, analyses factorielles), parfois aussi la perspective théorique (sociologie des organisations).

soutenance) ». Notre hypothèse relative à la standardisation du travail par entretiens en politiques publiques est, en partie, validée : les entretiens paraissent une méthode incontournable, qui se donne à voir par la citation des extraits dans le texte.

Seuls quatre enquêtés ont souhaité nous répondre en précisant le type d'entretiens réalisés : entretiens semi-directifs et entretiens compréhensifs ; entretiens semi-directifs ; entretiens individuels et entretiens collectifs ; entretiens auprès de dominants. Dans ce dernier cas, le dispositif méthodologique, eu égard aux entretiens, est explicité : « Outre les entretiens individuels, j'ai beaucoup pratiqué l'entretien collectif (de 2 à 5 personnes environ) et l'observation directe de réunions de travail : réunions informelles ou institutionnelles (assemblées générales, conseils d'administration). En plus des entretiens, j'ai pratiqué les méthodes de recueil d'information "classiques" : analyse de documents de travail de types comptes rendus, notes de service, textes doctrinaux, presse, archives écrites. » La catégorie « entretien » ne semble toutefois avoir posé problème qu'à une faible part de nos enquêtés, pourtant prompts à commenter l'énoncé d'autres questions.

Les développements méthodologiques par le biais d'annexes spécifiques restent rares et ne concernent pas la méthode par entretiens : 11 enquêtés (sur 71), dont 3 se classant en politiques publiques, répondent avoir rédigé une annexe méthodologique dans leurs thèses. La majeure partie des enquêtés déclare y avoir consacré un développement *ad hoc* dans le corps du texte, souvent en introduction. Lorsque l'on cherche ces développements dans les thèses sélectionnées de manière aléatoire à partir des réponses au questionnaire, ils paraissent exceptionnels, incidents et concernent rarement de manière spécifique les entretiens. Des logiques d'édition peuvent amplifier ce phénomène : des chercheurs classant leur thèse en politiques publiques et attribuant à l'entretien le statut de méthode principale ou importante passent *entièrement* sous silence le dispositif d'enquête dans les versions publiées.

Lorsque ces développements existent, ils sont consacrés à l'exposition de la constitution de l'échantillon plus qu'à la technique elle-même. Avec une liste des entretiens en annexe, est exposée, dans certains cas, la justification de la sélection des interviewés¹. Certains évoquent la situation « difficile » des entretiens avec l'élite politico-administrative : « Sous forme d'inversion de la relation dans laquelle l'interlocuteur nous renvoyait les questions en nous demandant ce que nous allions "faire" sur un tel travail » (passage complété par une partie sur « L'entretien est-il un outil heuristique ? »)². Une autre docteure s'interroge sur la passation des entretiens avec des « imposants », « occupant des positions d'expertise, tant au sein de l'administration que du forum scientifique »³. La capacité des acteurs à produire un récit *ad hoc* est l'un des biais pointés : « L'importante critique que l'on peut adresser à ce type de démarche se rapporte à la difficulté de distinguer le sens qu'un acteur donne [à l'action publique étudiée] dans le feu de l'entretien, du sens qu'il construit avec nous dans la situation d'entretien. La première parade peut consister à pousser délibérément la personne interrogée à parler

1. Par exemple, Olivier Giraud présente ses trois vagues d'entretiens pour identifier les acteurs pertinents ou « identifiés comme décisifs », dans *Fédéralisme et relations industrielles dans l'action publique en Allemagne : la formation professionnelle entre homogénéité et concurrences*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 27-29.

2. Pierre Mathiot, « Acteurs et politiques de l'emploi dans la France des années 1980. Contribution à l'analyse sociologique du processus de décision publique », thèse de science politique, Paris, Institut d'études politiques de Paris, 1996, p. 40.

3. Marina Serré, « Le tournant "néo-libéral" de la santé ? Les réformes de la protection maladie en France dans les années 1990 ou l'acclimatation d'un référentiel de marché ? », thèse de science politique, Paris, Université de Paris-1, 2001, p. 35.

des autres acteurs aussi amplement que d'elle-même. Deuxièmement, il est possible de presser discrètement l'interviewé, afin de ne pas lui laisser le temps de se servir de nous comme miroir ou maïeuticien, et de bâtir un récit d'évaluation *ex nihilo* (le récit ne doit pas devenir une fable à travers laquelle l'acteur se remet en harmonie avec lui-même). Enfin, il est nécessaire de veiller à ne restituer son travail aux acteurs qu'au dernier moment, c'est-à-dire lorsque l'on pense que l'on ne peut plus rien apprendre par les entretiens »¹. La citation d'extraits d'entretien est rarement motivée, alors qu'elle peut pourtant prétendre à différents statuts. « Des extraits d'entretien avec des maires ruraux saisis par l'esprit d'entreprise sont insérés dans des encadrés tout au long de ce chapitre. Ils sont là pour illustrer, par le témoignage, des itinéraires, des ambitions, des réflexions... dont notre analyse a parfois du mal à mettre en relief la dimension humaine étonnamment chaleureuse et enthousiaste »². Illustrative, informative ou encore argumentative, les différents statuts possibles de la citation d'entretiens en font un objet légitime d'interrogation et de prise de position dans le cadre de la réflexivité méthodologique. Les usages de l'entretien ne paraissent guère différents dans le dépouillement systématique de mémoires de DEA (ici la catégorisation de « politiques publiques » est donnée d'emblée par la labellisation du cursus des deux institutions retenues)³, qui donnent, comme un miroir grossissant, les pratiques les plus légitimes.

La routinisation des pratiques

Sans préjuger des différents lieux et modalités de réception des travaux commentés jusqu'ici, il est un lieu particulièrement déterminant dans le processus d'institutionnalisation des pratiques méthodologiques : les institutions d'enseignement de la discipline. À l'image des apprentis-physiciens formés par la réplication ou la familiarisation au récit d'expériences canoniques, la socialisation à l'analyse des politiques publiques passe par la fréquentation des acquis de la discipline, ainsi que par des premières expériences de recherche dont les problématiques sont modelées sur les réussites antérieures que sont ces classiques⁴. Après l'identification des méthodes dans les travaux fréquemment cités

1. Vincent Spenehauer, *L'évaluation de politique, usages sociaux. Trois études de cas d'évaluation*, Paris, L'Harmattan, 1995.

2. Alain Faure, *Le village et la politique. Essai sur les maires ruraux en action*, Paris, L'Harmattan, 1992. On pourrait d'ailleurs analyser l'usage des entretiens comme pièce maîtresse de la rhétorique des comptes rendus écrits de politiques publiques. Ce serait, toutefois, accorder un enjeu, à notre sens, démesuré à cette dimension textuelle. Sur ce point, cf. Wiktor Stoczkowski, « Raison narrative : des vertus cognitives du récit comparées à celles du modèle », *Information sur les sciences sociales*, 40 (3), 2001, p. 347-371.

3. Depuis 1994 (<www.tuisp.online.fr>), le DEA de P1 a été successivement intitulé « Organisations et politiques publiques » (1993-1994 et 1994-1995), « Action et Politiques publiques » (1995-1996 et 1996-1997), « Institutions et politiques publiques » (1997-1998 à 1999-2000), « Gouvernement – option sociologie de l'action publique » (depuis 2000-2001). Celui de l'Institut d'études politiques de Paris, auparavant « Études politiques », affiche la mention « politiques publiques » dans son intitulé depuis 1999-2000 – auparavant, la spécialisation existait néanmoins comme choix de cursus à l'intérieur du DEA.

4. « À mesure que l'étudiant progresse, depuis son cours de première année jusqu'à la rédaction de sa thèse, les problèmes qui lui sont posés deviennent plus complexes et moins riches de précédents. Mais ils continuent à se modeler de très près sur des réussites antérieures, au même titre que les problèmes qui l'occuperont normalement durant sa carrière scientifique indépendante » (Thomas S. Kuhn, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1983, p. 76).

dans les manuels et enseignements d'analyse des politiques publiques, ainsi que dans des thèses récentes, observons à présent les usages méthodologiques visibles dans des travaux de troisième cycle. Les méthodes revendiquées par les auteurs des mémoires retenus sont particulièrement éclairantes : si l'on fait l'hypothèse que les étudiants y manifestent l'apprentissage d'un métier, celui-ci les mène à la mobilisation de l'entretien.

(3) *La constitution et l'exploitation d'un corpus de mémoires de DEA*

L'analyse des mémoires de DEA a poursuivi trois objectifs. Établir, d'une part, la récurrence du recours à l'entretien dans le cadre plus général d'une faible réflexivité sur la construction des données : pour chacun des mémoires ont été relevés à cette fin les éléments proprement méthodologiques en introduction (annonce des sources, de la méthode, etc.), en bibliographie (section ou références spécifiques) et en annexes (listes d'entretien, transcriptions, etc.). Approcher, d'autre part, les usages des données d'entretien dans les analyses : les citations qui sont retranscrites dans les comptes rendus de recherche ont constitué un indicateur accessible – indicateur imparfait toutefois, puisque leur nombre nous a rendu impossible une analyse exhaustive et que ces citations d'entretien ne rendent par ailleurs pas compte de ses vertus heuristiques pour le chercheur au cours de son enquête. Conformément au principe de ne pas dissocier les constructions empiriques et analytiques, lire ces citations à la lumière des problématiques des mémoires a été un souci constant ; toutefois, le souci de ne pas centrer les critiques sur un unique programme de recherche en analyse des politiques publiques nous a conduit à réduire les perspectives théoriques des deux DEA à un schéma unique. Enfin, étayer l'hypothèse d'une institutionnalisation de ces pratiques, en sélectionnant des mémoires encadrés et soutenus dans des institutions importantes dans la reproduction de la discipline (cf. éléments de récit d'enquête *supra*), où enseignent des auteurs de manuels ou des coordonnateurs de numéros de revues sur la spécialité, et où une part des enseignants actuels ont été formés – comme l'ont montré Olivier Godechot et Nicolas Mariot, les docteurs qui en sont issus ont une probabilité *relativement* forte d'accès aux quelques postes de la discipline.

56 mémoires récents ont ainsi été retenus : l'intégralité des mémoires de DEA (dont le dépôt en bibliothèque a été autorisé) soutenus à l'IEPP aux sessions de 2000, 2001 et 2002 et à Paris I de 1998 à 2003. Représentant des proportions comparables (respectivement 30 et 26 textes), ils sont, dans les deux cas, dirigés principalement par des enseignants présents sur toute cette période. Ce *corpus* a l'avantage d'intégrer des mémoires dirigés ou soutenu par les auteurs de l'article, qui ne s'exonèrent pas des propositions critiques ici avancées. Rappelons enfin que la problématique guidant le dépouillement a tendu à laisser ici de côté les différences entre mémoires et formations de DEA pour ne dégager que des tendances communes, l'objectif n'étant pas de mener leur évaluation comparée – ni celle des courants de recherche qui sont les mieux représentés dans les équipes pédagogiques.

Un rapide codage des techniques de production de données utilisées dans ces travaux montre que l'entretien s'impose aux apprentis de la discipline : sur les 56 mémoires dépouillés, 53 y ont recours¹. Si l'on se fie à leur mise en valeur

1. Sur les trois restants, l'un note, néanmoins, sa connaissance de la norme en déplorant l'absence d'entretiens (justifiée pour cause de terrain géographiquement trop éloigné) ; un autre propose un mémoire tout à fait atypique au sein du *corpus*, du point de vue du sujet, de la méthode et du laboratoire de rattachement.

(notamment par la fréquence des citations d'extraits), 40 le font à titre important ou principal. La plupart utilisent des documents écrits comme source – complémentaire ou principale – de données, mais seuls 14 en construisent par observation, 2 passant également un questionnaire. La moindre légitimité de ces modalités alternatives de production de données se donne particulièrement à voir lorsque l'on examine les 14 comptes rendus utilisant, à des titres extrêmement divers, l'observation. Parfois justifiée par défaut (« Un mode d'investigation privilégié faute d'avoir pu réaliser ces entretiens ») ou avec des objectifs explicites assez vagues (« saisir la physique si difficilement palpable de l'État en action » ou avoir « un maximum de familiarité » avec le terrain), la mise en forme du recours à l'observation tranche avec celle que l'on peut trouver pour les entretiens : aucun ne fait état de notes de terrain dans le corps du texte ni ne recense les situations d'observation alors que la citation d'extraits ou l'insertion d'une liste d'entretiens en annexe est une pratique aussi courante que dans les thèses¹. Dans deux mémoires, l'annonce de l'utilisation de données d'observation appose des guillemets aux termes ethnographique et observation participante, suggérant presque l'exotisme d'une technique tenue à distance. À la limite, on en viendrait à se demander si certains étudiants-chercheurs n'ont pas négligé (ou passé sous silence pour moindre légitimité) des méthodes apparemment appropriées à leur objet : l'un qui, devenant chargé de mission au cabinet d'une mairie pour les conseils de quartier, décide de suspendre l'enquête qu'il menait sur le sujet pour des raisons de neutralité ; une autre qui, travaillant sur le hip hop, écrit avoir pratiqué plusieurs années la danse et en avoir investi le monde sans jamais recourir, pour ses analyses, à des observations explicites, ni notes de terrain ; une troisième glissant, incidemment et sans plus de détail, avoir profité de « sa situation professionnelle » pour suivre l'actualité du secteur de son enquête ; une dernière, enfin, effectuant de longs séjours en immersion à l'autre bout du monde pour n'en rapporter – du moins dans l'écriture de son compte rendu – que des documents et entretiens...

Si la majorité des mémoires consacrent des développements explicites à la méthode, on y retrouve l'expression habituelle de la polysémie du terme. De nombreux étudiants y voient l'occasion de s'y positionner dans l'espace des cadres *théoriques* de la sous-discipline – tropisme mimétique avec celui des manuels, enseignements et bilans de la discipline². On a toutefois essayé d'étudier systématiquement le travail d'annonce des entretiens dans les introductions et annexes des mémoires³. Les catégories proposées ci-dessous ont été progressivement élaborées à partir du dépouillement de ces mémoires (laissant notamment de côté la justification de la citation d'extraits ou l'annonce de méthodes de traitement des entretiens) ; les effectifs doivent être entendus, pour la plupart, comme des ordres de grandeur, le codage des passages méthodologiques étant délicat.

1. 30 des 53 mémoires donnent une liste d'entretiens en annexe, 6 des 14 mémoires utilisant l'observation le font également. Exemple de cette tendance avérée, l'un de ces mémoires consacre un paragraphe, puis une présentation très détaillée (longue de six pages) à ses entretiens, n'allant pas au-delà de la mention de « séances d'observation, diverses réunions, séances publiques d'intervention d'élus, colloques, etc. » pour ce qui concerne les données d'observation.

2. De même, on remarquera que, conçu à partir de commandes d'articles sur le thème « L'analyse des politiques publiques : questions de méthodes », le présent numéro a été rebaptisé afin d'y inclure les réflexions sur les méthodes au sens de « modèles » ; soit un débat portant souvent plus sur les écoles que sur les implications méthodologiques de la construction et l'usage des données.

3. Une réflexivité méthodologique qui peut n'être, à ce stade, que générale ou de principe, et qu'il aurait fallu, par conséquent, compléter par l'analyse des usages concrets des entretiens dans le courant du texte.

Tableau 1 – Caractérisation du recours à l'entretien dans 53 mémoires

Caractérisation du recours	Indicateur	Effectifs
Indiqué	mentionne le recours et donne des informations sur les interrogés	21
	produit une liste des entretiens en annexe	30
	produit des transcriptions partielles ou intégrales en annexe	6
Orienté	indique les informations recherchées par entretien	17
Justifié	justifie le recours spécifique à l'entretien parmi d'autres sources	8
Outillé	évoque ou reproduit des éléments de protocole d'entretien	10
Raconté	évoque la mise en pratique de l'entretien	9
Problématisé	identifie des problèmes posés par l'entretien	11
Non évoqué	aucune des modalités précédentes	15 *

* Notons que, sur ces 15 mémoires, 8 ne donnent pas non plus de liste en annexe, le recours à l'entretien n'apparaissant que dans le cours de l'analyse.

Rubrique fréquente des introductions, la catégorie « méthodologie » est, en revanche, systématiquement absente des bibliographies. Quasi-exclusivement consacrées à la littérature scientifique (ouvrages généraux ou paradigmatiques d'analyse des politiques publiques, travaux de sciences sociales sur le secteur), à la littérature grise ou officielle produite par les institutions publiques, renvoyant éventuellement à des articles de presse, celles-ci n'incluent que pour une minorité d'entre elles des références abordant spécifiquement les modalités et difficultés propres à la construction des données. Au regard des bibliographies et notes de bas de page des développements méthodologiques, 17 mémoires évoquent de telles références. Lorsque l'écriture des comptes rendus permet de s'en faire une idée, leur usage pousse toutefois à nuancer la valeur de cet indicateur bibliométrique : souvent, ces références peuvent y apparaître soit éloignées des préoccupations abordées (références utilisées à d'autres fins que l'entretien¹), soit problématiques². Nous retiendrons surtout ici la dispersion de ces références : sur les 19 références indiquées par ces 17 mémoires, trois seulement le sont à plus d'une reprise³. L'absence de références clairement identifiées par les étudiants⁴ semble refléter le statut secondaire de la réflexion proprement méthodologique dans les attendus de la sous-discipline. Une expression forte de ce déséquilibre se retrouve dans la référence à John Kingdon : les mentions fréquentes à son ouvrage portent exclusi-

1. C'est le cas du manuel de Patrick Champagne, Rémi Lenoir, Dominique Merllié, Louis Pinto (3 occurrences), utilisé pour les travaux sur les catégories d'action publique, ainsi que des travaux sur l'insertion des jeunes dans l'emploi de Didier Demazière ou Claude Dubar (2 occurrences).

2. Les mémoires mentionnant en bibliographie les manuels de Jean-Claude Kaufmann (2 occurrences) ou de Stéphane Beaud et Florence Weber (1 occurrence) ne nous ont pas toujours paru mettre en pratique les approches bien spécifiques de leurs auteurs (entretiens compréhensifs et inductifs, d'une part, enquête ethnographique de terrain, d'autre part), ni même se positionner à leur égard.

3. Certaines références ne sont pas codées « méthodologie », car leur citation s'adosse, en général, à un point « théorique ». C'est le cas du « Que sais-je ? » de Pierre Muller, qui inclut un chapitre sur l'entretien, ou encore du travail de John Kingdon, dont l'annexe porte sur les entretiens.

4. L'ouvrage dirigé par Samy Cohen (*op. cit.*) qui, pour l'un de nos enquêtés par entretien, « a constitué un tournant dans cette maison [Institut d'études politiques de Paris] », n'est, par exemple, cité que dans un seul des mémoires du corpus.

vement sur des aspects théoriques et non sur ses considérations méthodologiques, bien qu'il propose pourtant une annexe sur la conduite des interviews ¹.

Le recours aux entretiens est lié aux problématiques qui animent les apprentis-chercheurs. Le schéma suivant, fort réducteur, réduit celles-ci pour tenter d'approcher la science normale des analystes de politiques publiques formés dans ces deux DEA. Un mémoire de troisième cycle consiste à présenter une action publique (une mesure, un dispositif, une (non) décision, un label ou catégorie mis en avant pour en regrouper plusieurs), pour en identifier l'origine lointaine ou immédiate (« conditions sociales », « fenêtre d'opportunité »), les modalités de production (« mobilisations », « inscription à l'agenda », « institutionnalisation »), les acteurs concernés (acteurs publics ou privés, politiques, scientifiques ou économiques, ressortissants ou représentants, etc.), leurs situation relative (« acteur dominant », « relations de pouvoir ») ou collective (« configuration », « réseaux », « communautés », « coalitions ») et les pratiques constitutives (« mise en œuvre », « interactions », « effets »). Pour ce faire, l'accent est quasi systématiquement mis sur le fait que les phénomènes analysés sont des faits conçus par des subjectivités : « construction sociale » d'un problème, dimension « intellectuelle » ou « cognitive » de l'action publique, « rapport au rôle » des acteurs, révolution nécessaire de « matrices normatives » pour que soit « concevable » un changement, structuration des relations entre acteurs par l'accord ou au contraire les conflits de représentations d'une même réalité, etc. Suivant ce schéma, les principales orientations ou justifications apportées à l'entretien sont alors le recueil de définitions subjectives d'une réalité par des acteurs pertinents pour le terrain choisi ² et la recherche d'informations ³ – voire les deux ⁴, au nom de l'identité entre discours et faits ⁵.

Dans les mémoires soutenus au sein de ces deux formations de troisième cycle, les discours sur la méthode, aléatoires et peu développés pour la plupart, ne constituent pas des thèmes de réflexion obligés. Parfois absente, parfois réduite à une liste d'entretiens, la réflexion se risque exceptionnellement au-delà de la problématisation des difficultés d'accès à la parole des acteurs (refus d'entretien, conditions de passation peu commodes, réticences à l'enregistrement). Plus généralement, les mémoires ne citent que rarement la littérature spécialisée sur le sujet (alors insérée

1. John Kingdon, *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Londres, Harper Collins, 1984, p. 220-225.

2. Exemple d'orientation de l'entretien en ce sens : « [...] saisir le sens que donnaient ces personnalités à l'évolution de la situation dans le temps, aux initiatives législatives communautaires ; de mesurer leur sentiment d'expertise commune ; de comprendre les liens cognitifs, normatifs et stratégiques qui les unissent ou les séparent ». Exemple de justification de la pertinence de l'entretien pour produire des données sur le « cognitif » : « Si la fenêtre politique demande des sources, telles que les dossiers de presse, documents officiels, l'approche cognitive nous demande également, par son essence, un regard approfondi sur les discours, les entretiens, les mémoires des acteurs pour comprendre leurs représentations et cadres cognitifs ».

3. Informations sur les faits constitutifs d'une action publique (exemple d'orientation de l'entretien en ce sens : « mettre en lumière l'évaluation "en action" ou "au quotidien" »), mais aussi informations sociographiques sur les personnes interrogées.

4. « Appréhender les entretiens tant comme des documents informatifs que des documents desquels on pouvait extraire des indicateurs permettant de reconstruire des relations de pouvoir, des enjeux, des stratégies, des pratiques cognitives et organisationnelles (position de l'interviewé, ses relations avec les autres acteurs, ses activités pratiques et cognitives). »

5. « C'est à travers le discours que les faits sont véhiculés et peuvent être analysés » ; « dévoiler les représentations des acteurs, portées à l'état explicite, ou latentes dans leurs discours. L'hypothèse fondatrice est en effet que les acteurs agissent adéquatement à la représentation de la réalité qui est la leur. »

en bibliographie sans exploitation dans le corps de l'analyse) et ne proposent jamais de récit des conditions d'enquête, pièce pourtant majeure dans l'évaluation des domaines de validité de travaux en sciences sociales¹. On peut faire l'hypothèse que les dispositifs de formation, à la fois par les lectures qu'ils autorisent et par les formules de recherche vers lesquelles ils orientent, contribuent à reproduire la faible réflexivité méthodologique de la sous-discipline² et à institutionnaliser le réflexe du recours à l'entretien.

Au prisme de ces thèses et mémoires, la focalisation sur les aspects « théoriques » ainsi que le désintérêt relatif pour la discussion des modes de production des données semblent avoir survécu au contexte historique spécifique les ayant produit. Ce constat peut s'appuyer sur l'hypothèse que l'analyse des politiques publiques s'est alignée sur l'usage récurrent de l'entretien en sociologie sans pour autant s'interroger sur ses domaines de pertinence et limites comme cela a pu être le cas pour la sociologie politique³. Ce faisant, le champ d'analyse des politiques publiques en France a peut-être succombé à ce que Bernard Lacroix qualifiait pour la sociologie politique elle-même, il y a plus de dix ans, de « fétichisme de l'entretien »⁴. Le recours croissant à l'entretien ne lui est, néanmoins, pas spécifique : des logiques internes au champ de la science politique (telle la distinction de la science administrative), des transferts disciplinaires (notamment depuis la sociologie⁵) et des évolutions académiques plus

1. Daniel Bizeul, « Le récit des conditions d'enquête : exploiter l'information en connaissance de cause », *Revue française de sociologie*, 39 (4), 1998, p. 751-787.

2. Il faut toutefois souligner que cette faible réflexivité n'est pas spécifique à l'analyse des politiques publiques et traverse nombre de travaux de sciences sociales. Le « terrain » et l'explicitation des méthodes sont parfois considérés comme « indignes » du chercheur qualifié, quand ils ne sont pas délégués à des petites mains ou à des « soutiers » de la recherche (Pierre Bourdieu, *Esquisse pour une auto-analyse*, Paris, Raisons d'Agir, 2004). La tendance semble toutefois moins nette aujourd'hui, comme en témoigne l'inversion du stigmate que lui opposent explicitement des sections de revues telles que « Savoir faire » (*Genèses. Sciences sociales et histoire*) ou « Ethnography's Kitchen » (*Ethnography*).

3. Alors même que la sociologie française s'était surtout développée autour des questionnaires et que les travaux des politistes avaient participé au nouvel « essor » des entretiens (Stéphane Beaud, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'"entretien ethnographique" », *Politix*, 35, 1996, p. 226). Cf., entre autres, Guy Michelat, « Sur l'utilisation de l'entretien non-directif en sociologie », *Revue française de sociologie*, 16, 1975, p. 229-247 ; Nonna Mayer, « L'entretien selon Pierre Bourdieu. Analyse critique de *La misère du monde* », *Revue française de sociologie* 36 (2), 1995, p. 355-370 ; ainsi que le dossier de *Politix* (35, 1996) : Stéphane Beaud, « L'usage de l'entretien en sciences sociales... », *ibid.*, p. 226-257 ; Sophie Duchesne, « Entretien non préstructuré, stratégie de recherche et étude des représentations. Ou : Peut-on faire l'économie de l'entretien "non-directif" en sociologie ? », p. 189-206 ; Jean-Baptiste Legavre, « La "neutralité" dans l'entretien de recherche. Retour personnel sur une évidence », p. 207-225.

4. Bernard Lacroix, « Objectivisme et construction de l'objet dans l'instrumentation sociologique par entretiens (réflexions en marge et à propos d'une enquête réalisée à l'ANPE) », CRAPS-Rennes, *L'aquarium*, 8, 1991, p. 24, repris dans *Critiques sociales*, 8/9, 1996. La « sociologie d'entretien » fait l'objet de critiques ailleurs en sciences sociales, par exemple dans Giorgio Blundo, Jean-Pierre Olivier de Sardan (dir.), *Pratiques de la description*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2003.

5. Dès 1956, Hughes notait que « la sociologie est devenue la science de l'entretien, et ceci, en deux sens différents. En un premier sens, parce que l'entretien est devenu l'instrument de recherche préféré d'une partie des sociologues. [...] En un second sens, la sociologie est la science des entretiens dans une acception plus essentielle. [...] L'entretien, par ce qu'il est lui-même une forme de rhétorique sociale, n'est pas un simple outil de la sociologie, mais une partie de son objet. Étudier l'entretien, c'est apporter une contribution au savoir même de la sociologie » (Everett C. Hughes, *Le regard sociologique*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1996, p. 281-282).

générales¹ en sont, sans doute, également à l'origine. Une fois explicitées, ces tendances générales offrent un levier dont on peut s'emparer pour essayer d'améliorer les connaissances produites par le champ.

SOUS LA QUÊTE DU DEUXIÈME SOUFFLE, LA MÉTHODE ?

Si les travaux fondateurs de l'analyse des politiques publiques ont ouvert la voie à un pluralisme méthodologique, les pratiques contemporaines ont plébiscité le recours à l'entretien sans mettre en valeur les autres méthodes éventuellement utilisées. Une telle routinisation des méthodes, après l'institutionnalisation d'une discipline ou d'un programme de recherche², n'est spécifique ni à l'analyse des politiques publiques, ni au champ français³; elle contribue, toutefois, à la difficulté de trouver un « nouveau souffle »⁴. En s'interrogeant sur la « spécificité » des interactions avec les acteurs des politiques publiques et sur la « facilité » de cet outil méthodologique, les remarques suivantes rappellent d'abord quelques problèmes posés par le recours à l'entretien. L'usage de l'entretien n'est pas *a priori* pertinent dans tous les dispositifs de recherche, comme nous le montrerons ensuite à partir d'une lecture critique de certains de ses usages et au regard de la diversification actuelle des pratiques d'enquête. En ce sens la réflexion méthodologique, par la recherche de voies de résolution ou de contournement, peut contribuer à la dynamique de la sous-discipline.

LES ENTRETIENS, DES « ESPÈCES SONNANTES ET TRÉBUCHANTES DE PREUVES » ?

Les réflexions sur l'entretien semi-directif, informatif et rétrospectif portent le plus souvent sur son exercice auprès d'acteurs spécifiques que les analystes de politiques publiques, vu leur objet, seraient plus particulièrement amenés à interroger : les « dirigeants », « imposants », « élites » et autres « dominants ». L'entretien présente pourtant des limites intrinsèques qui, si elles ne sont pas spécifiques à ce champ d'application, sont au moins aussi importantes et doivent rester à l'esprit des analystes. Bien souvent, ces limites obèrent la pertinence de l'outil pour certains usages ; en particulier, l'interprétation « compréhensive » des entretiens ne s'appuie pas toujours sur la méthodologie correspondante.

1. Comme on l'a rappelé plus haut au sujet de l'histoire de l'entretien. C. Briggs aurait évalué à 90 % la part des recherches en sciences sociales s'appuyant sur des données d'entretien. Cf. *Learning How to Ask. A Sociolinguistic Appraisal of the Role of the Interview in Social Science Research*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, cité par Kathryn Roulston, Kathleen DeMarrais, Jamie B. Lewis, « Learning to Interview in the Social Sciences », *Qualitative Inquiry*, 9 (4), 2003, p. 646.

2. Ainsi la « première » École de Chicago, dont la réputation s'est notamment appuyée sur le travail de « terrain », cf. les textes de Daniel Cefaï et de Jennifer Platt, dans Daniel Cefaï (ed.), *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003.

3. Concernant le champ *Public Administration*, une démarche et des conclusions proches se retrouvent dans l'article de Daniel Lowery, Karen G. Evans, art. cité.

4. Cf. la partie intitulée « Une démarche qui s'interroge peu sur ses méthodes » dans l'article de Patrick Hassenteufel, Andy Smith, « Essoufflement ou second souffle ?... », art. cité, p. 58-62.

Des interactions d'entretien spécifiques ?

L'entretien auprès d'acteurs en positions « dominantes » pose-t-il des problèmes spécifiques ? La littérature sur le recours à l'entretien dans les politiques publiques le suggère en se focalisant sur un thème précis : l'asymétrie entre l'enquêteur qui, perdant son habituelle position de force ¹, se retrouve, face à des acteurs sociaux peu disposés à se plier à ses requêtes, dans une « interaction inversée » ², à l'image des chercheurs en sciences sociales travaillant sur des classes dominantes ³. La compétence rhétorique, l'incorporation des rôles institutionnels, la maîtrise d'une ligne de conduite liée à la façade publique, voire la connaissance de la sociologie critique ⁴, sont autant d'éléments qui permettraient aux interlocuteurs de l'enquêteur d'exceller dans l'art de rationaliser leurs positions et visions du monde. Ces dispositions sont d'autant plus spontanément activées que l'entretien est ponctuel et court, situation courante lorsqu'on ne l'obtient après avoir déjà dû négocier avec des enquêtés à l'agenda saturé ⁵. Issu du milieu de la recherche et marqué par sa trajectoire personnelle, l'enquêteur peut alors se sentir doublement en position d'infériorité, comme cela a été déjà montré dans les travaux de sociologie des élites. Le risque est alors de recueillir un discours préconstruit, stéréotypé, dont les résultats sont déjà accessibles, comme le montre cette anecdote : « J'étais ravi de ce passage de l'entretien, qui m'apportait des éléments très précis sur le système de relations entre les deux principaux protagonistes. Quelle ne fut pas ma surprise de constater, quelques semaines plus tard, que mon interlocuteur avait raconté la même histoire, presque mot pour mot, dans un journal aéronautique. Mon *ego* d'interviewer en fut quelque peu malmené » ⁶.

Ces récits cherchent, avant tout, à « démystifier l'entretien » ⁷, en mettant sur table les difficultés concrètes avec lesquelles composer pour contacter un interlocuteur réticent : analyse méticuleuse (et à vocation cathartique) de ces interactions, en trouvant le salut dans l'objectivation de la relation ; exploitation de l'interaction pour l'analyse de l'objet ; propositions pour réduire l'asymétrie ; recherche de ficelles pratiques ⁸ pour contourner les obstacles posés à la quête d'information, etc. Si l'on en dressait l'inventaire, les tactiques visant à « travailler » l'interrogé afin de le rendre

1. Aaron Cicourel, « La sollicitation comme problème discursif », dans *Le raisonnement médical. Une approche socio-cognitive*, Paris, Le Seuil, 2002, p. 43 (1^{re} éd. : 1988).

2. Hélène Chamboredon, Mireille Surdez, Fabienne Pavis, Laurent Willemez, « S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 16, juin 1994, p. 114-132 (citation p. 127).

3. Michel Pinçon, Monique Pinçon-Charlot, « Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie : distance sociale et conditions spécifiques de l'entretien semi-directif », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 3, 1991, p. 34-40.

4. Jean-Michel Eymeri, *La fabrique des énarques*, Paris, Economica, 2001.

5. Le problème de l'accès aux enquêtés serait la caractéristique essentielle des élites (leur « *very nature* ») d'après Rosanna Hertz, Jonathan B. Imber (eds), *op. cit.*, p. VIII.

6. Pierre Muller, « Interviewer les médiateurs... », cité, p. 79.

7. Samy Cohen, « L'interview démystifiée », dans Samy Cohen, *op. cit.*, p. 4-49. Dans le même ouvrage, Christian Lequesne raconte la manière dont son directeur de thèse a accueilli son projet : « Êtes-vous conscient que construire une recherche essentiellement à partir d'entretiens est une entreprise passionnante, mais très risquée ? » (« Interviewer les acteurs politico-administratifs de la construction européenne », p. 51).

8. Robert L. Peabody, Susan Webb Hammond, Jean Torcom ; Lynne P. Brown, Carolyn Thompson ; Robin Kolodny, « Interviewing Political Elites », *Political Science and Politics*, 23 (3), septembre 1990, p. 451-455.

coopératif n'iraient pas non plus sans contradictions. Concernant la présentation de soi – ajuster sa posture, ses vêtements, mettre une cravate, etc. – relève du b.a.ba pour les uns, alors que, pour d'autres, on peut, sans scrupule, se laisser aller à porter des cheveux longs¹, un mimétisme trop poussé ou un comportement trop déférent pouvant être contre-productifs². L'attitude à adopter au cours de l'interaction est tout aussi irréductible à une posture unique : rassurer l'interrogé, le provoquer, voire alterner les deux registres *supportive* et *assertive*³ ; jouer les ingénues ou, au contraire, se donner les atours de la spécialiste ayant préparé ses dossiers afin de parer à l'évaluation permanente par l'interrogé⁴ et à sa propension à diriger l'entretien⁵. De même, peut-on trouver des recommandations opposées concernant le moment idéal pour rencontrer les personnes les plus prestigieuses dans un système d'interactions au début de l'enquête pour ensuite « redescendre » vers les acteurs hiérarchiquement inférieurs⁶, ou bien, à la fin, pour ne pas apparaître en collusion avec les dirigeants⁷.

Plus généralement, les différents auteurs ne sont pas d'accord sur les implications de l'asymétrie, irrémédiable pour les uns, réversible pour d'autres, certains ayant même le sentiment de parvenir à une grande coopération au cours de l'interaction⁸. Néanmoins, il reste que la supposée distance avec les enquêtés, prémisses de ces réflexions, est un argument récurrent, dont la généralisation est discutable. Du point de vue des trajectoires, positions et pratiques professionnelles, la distance entre chercheurs et acteurs des politiques publiques n'est souvent que fort relative (en particulier en France), et cela – sous des modalités certes différentes – pour les chercheurs avancés dans leur carrière tout autant que pour les étudiants des filières de science politique. Philippe Garraud relève ainsi la proximité d'*habitus* entre l'universitaire et les représentants des administrations et organismes de formation concernés par son enquête, élément éclairant l'aisance avec laquelle il a pu les rencontrer relativement aux demandeurs d'emploi et employeurs⁹.

Tous ces récits d'enquête peuvent stimuler l'imagination des lecteurs – et les

1. Theodore M. Becker, Peter R. Meyers, « Empathy and Bravado : Interviewing Reluctant Bureaucrats », *The Public Opinion Quarterly*, 38 (4), 1974-1975, p. 608.

2. Après des femmes des classes supérieures qu'elle interrogeait, une chercheuse veille à imposer une définition de l'interaction comme situation extra-ordinaire d'entretien, par exemple en refusant de participer aux rituels de compliments sur l'intérieur ou de conversations autour d'une tasse de thé. Cf. Susan A. Ostrander, « "Surely You're Not in This Just to Be Helpful" : Access, Rapport, and Interviews in Three Studies of Elites », dans Rosanna Hertz, Jonathan B. Imber (eds), *op. cit.*, p. 135 et 139.

3. Theodore M. Becker, Peter R. Meyers, art. cité, p. 610.

4. Harriet Zuckerman, « Interviewing an Ultra-Elite », *The Public Opinion Quarterly*, 36 (2), 1972, p. 159-175.

5. Irving Seidman, « Elites », dans *Interviewing as Qualitative Research. A Guide for Researchers in Education and the Social Science*, New York, Columbia University, 2^e éd., 1998, p. 89-90.

6. Hilary Arksey, Peter Titcomb Knight, « Interviewing élites », dans *Interviewing for Social Scientists : an Introductory Resource With Examples*, Thousand Oaks, Sage, 1999, p. 122-125.

7. Erving Goffman, « On Fieldwork », dans Robert M. Emerson (eds), *Contemporary Field Research. Perspectives and Formulations*, Prospect Heights (Illinois), Waveland, 2^e éd., 2001, p. 157.

8. William H. Hunt, Wilder W. Crane, John C. Wahlke, « Interviewing Political Elites in Cross-Cultural Comparative Research », *The American Journal of Sociology*, 70 (1), 1964, p. 59-68 (« Many respondents in these three projects, particularly the French legislators, seemed to enjoy immensely the opportunity to vent their personal opinions and values », p. 63-64).

9. Philippe Garraud, *Le chômage et l'action publique : le « bricolage » institutionnalisé*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 34-35.

aider à se déprendre d'éventuelles méthodologies culpabilisantes. En contrepartie, ils risquent de focaliser la discussion méthodologique sur les modalités pratiques d'accès à la parole en les déconnectant des objectifs assignés à l'entretien. Implicites, ces derniers reviennent, le plus souvent, à accorder un statut informatif à la parole de l'interrogé : tout le problème est alors posé, en termes d'accès à la parole et de production d'une parole fiable : comment décrocher un entretien ? Comment obtenir une information détenue par un acteur réticent ? Comment imposer un thème de conversation ? En revenant sur des pratiques d'entretien, ces témoignages réduisent l'espace pour l'interrogation sur le recours même à cet outil ¹.

Un outil facile ?

Le succès de l'entretien dans les travaux d'analyse des politiques publiques pourrait tenir à certaines vertus précises de l'outil : s'il domine parmi les méthodes, c'est parce qu'il est un moyen simple et efficace, voire « facile », de production de données : « [...] L'entretien reste un instrument à la fois économique, rapide et riche pour se donner une première vision d'ensemble sur un champ d'action donné » ². Cette simplicité apparente peut s'expliquer par la proximité de l'interaction d'entretien avec la conversation – dont certains manuels pourraient même faire penser qu'il s'agit d'un modèle à viser pour qui fait un entretien – ou par la banalisation de la forme de l'interview dans les médias, qui en fait une catégorie familière, une pratique dont on a pu voir assez d'occurrences pour ne pas être inhibé à l'idée d'y recourir. Dans le cas des (apprentis-)chercheurs en analyse des politiques publiques, ces représentations communes peuvent d'autant plus aisément être activées que l'hétérogénéité des formations en science politique et des parcours universitaires, en France, peut les avoir dispensés de formation aux méthodes des sciences sociales. Plutôt que de chercher à faire la genèse de cette situation, notre propos consistera à rappeler quelques problèmes classiques posés par l'entretien comme méthode de production de données ³.

Pour qui se donne pour programme d'étudier l'État « au concret », l'usage de l'entretien semi-directif, informatif et rétrospectif soulève plusieurs séries de problèmes.

Tout d'abord, si l'objectif principal des entretiens est d'interroger des acteurs pour avoir des *informations* – sur des enjeux, événements, stratégies ou interactions –, il n'est alors pas évident de faire de son « interviewé » un « informateur » ⁴, qu'il soit un « dominant » ou non. Non seulement parce qu'aucun acteur n'est en mesure de donner un récit factuel complet des actions et de leur contexte, mais encore parce que la popu-

1. Cela ressort en particulier de la lecture de l'article cité de Hélène Chamboredon *et al.*, qui, finalement, peut être lu comme une argumentation implicite *contre* le recours à l'entretien, incapable de saisir la conscience pratique, menaçant spécifiquement les acteurs des politiques publiques dans leurs positions de pouvoir, peu aisé à manier pour recueillir des informations sociographiques.

2. Erhard Friedberg, « L'entretien dans l'approche organisationnelle de l'action collective : le cas des universités et des politiques culturelles municipales », dans Samy Cohen (dir.), *op. cit.*, p. 86.

3. Rejetant ainsi l'argument des vertus intrinsèques de simplicité de l'outil-entretien et ne voyant, dans cette croyance, non une cause, mais un effet secondaire de sa domination.

4. Nicolas Dodier, « L'apport de l'ethnométhodologie à l'analyse des entretiens sociologiques », dans Werner Ackerman (dir.), *Décrire, un impératif ? Description, explication, interprétation en sciences sociales*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1985, p. 198-215 ; Graham Gardner, « Unreliable Memories and Other Contingencies : Problems with Biographical Knowledge », *Qualitative Research*, 2001, 1 (2), p. 185-204. Entretien n° 4, 21 septembre 2004, Paris, 20h-23h30.

lation des interviewés, compte tenu des choix de terrain de nombreux travaux de politiques publiques, est composée de décideurs (hauts fonctionnaires, hommes politiques, etc.) qui, particulièrement rompus au maniement de la langue de bois, seraient habiles à ne pas donner plus d'informations qu'il n'en faut ou à s'abriter derrière le devoir de réserve. C'est ce dernier point que discutent les chercheurs en politiques publiques lorsqu'ils soulignent la difficulté à obtenir de telles informations.

Ensuite, interroger des acteurs pour saisir des *représentations*, lorsque cela est un des objectifs de la recherche, reste problématique. C'est le cas de premiers travaux de l'« approche cognitive », qui se proposent de mettre à jour des référents de l'action, comme de ceux qui veulent étudier la « construction de la réalité » à partir de la mise à jour de typifications d'acteurs. L'analyse d'une politique publique semble avoir pour impératif analytique la saisie du sens que les acteurs donnent à leurs comportements et aux processus auxquels ils prennent part. Concrètement, le travail du chercheur finit par « attribuer aux activités sociales, par son discours, un sens qui leur soit adéquat et sur lequel on puisse porter un jugement en termes de vérité ou de fausseté »¹. L'entretien ne fournit pourtant qu'un matériau langagier et gestuel situé dans une interaction particulière – la situation d'entretien –, matériau à partir duquel l'inférence de représentations engage des hypothèses fortes : la capacité de l'acteur à communiquer ses représentations qui ne sont pas toujours aisées à verbaliser², celle de l'enquêteur à les comprendre. La pertinence de la (semi-)direction pour les faire « émerger »³ ont été assez remises en doute pour que la précaution soit de mise dans l'utilisation des paroles comme preuves des représentations des acteurs.

Les difficultés se démultiplient avec les problèmes d'*historicité*. Les études de politiques publiques comportent parfois une dimension monographique, le compte rendu final proposant un récit idiosyncrasique d'une action publique (une réforme donnée, l'évolution d'un secteur précis), structuré à partir de concepts et schémas relativement spécifiques. La mise en intrigue permet de saisir la séquence des événements, les stratégies éventuelles d'alliance entre les acteurs, les solutions qu'ils promeuvent ou non. Pour ce qui concerne la dimension proprement idiographique, les informations fournies par les interviewés sont recoupées entre elles et complètent (ou ordonnent) celles issues des autres sources – notamment documentaires. Chaque entretien réalisé semble ainsi fournir au chercheur des éléments supposés objectifs, mais partiels, de l'histoire récente des politiques sectorielles. L'entretien présente pourtant la difficulté d'arriver après la bataille. C'est s'exposer à des oublis, défaillances dans ce qu'il ne va pas de soi de considérer comme « la bouche de la vérité »⁴. Lorsque les extraits d'entretiens viennent en appui de cette mise en récit opérée par le chercheur, celui-ci travaille à la manière de l'historien du temps présent, sauf que, contrairement à ce champ académique, où « l'investissement et le débat sur les problèmes de méthode occupent une place centrale »⁵, le statut des

1. Patrick Pharo, « Problèmes empiriques de la sociologie compréhensive », *Revue française de sociologie*, 26, 1985, p. 120.

2. Cf. la notion de conscience pratique, Anthony Giddens, *La constitution de la société*, Paris, PUF, 1987 (1984).

3. C'est l'enjeu du débat sur la posture de neutralité dans l'entretien (*Politix*, *op. cit.*, 1996).

4. Pour reprendre le titre d'un dossier consacré à des réflexions sur le problème des archives orales : Danièle Voldman (dir.), « La bouche de la Vérité ? La recherche historique et les sources orales », *Les Cahiers de l'IHTP*, 21, novembre 1992.

5. Jacques Revel, « Les sciences historiques », dans Jean-Michel Berthelot (dir.), *Épistémologie des sciences sociales*, *op. cit.*, p. 24.

« données » y reste peu questionné et le souci de contextualisation historique ¹ peu développé.

Enfin, l'interrogation portant sur une situation (les faits rapportés) dans le cadre d'une situation autre (l'entretien) ignore les problèmes d'indexicalité de chacune d'elles ². L'analyste doit donc y réfléchir lorsqu'il opte pour la procédure d'entretien, dont l'apport est d'autant moins informatif que les acteurs produisent le plus souvent des documents écrits accessibles.

Le consensus sur l'entretien ou son caractère incontournable ne doit pas masquer ses faiblesses. S'appuyer sur sa légitimité risque de reproduire « des constats réduits à des extraits d'entretiens [qui] deviennent des espèces sonnantes et trébuchantes de "preuves" », déjà dénoncés il y a dix ans ³, alors que s'agissant de l'entretien, même s'il constitue une source d'informations (limitées), « au fond, il ne "prouve" rien » ⁴.

Un outil pertinent ?

Si ces limites ne remettent pas en cause la légitimité de l'entretien, son adéquation aux programmes de recherche n'est pas toujours patente ⁵. La définition verbale de la situation en entretien se retrouve, par exemple, dans les comptes rendus de politiques publiques ou sous forme de citations, comme éclairant des actions, les objectifs et les visions du monde des acteurs et des institutions étant accessibles *via* la situation d'entretien. « L'entretien semi-structuré » proposé en sociologie pour saisir des perspectives singulières, des attitudes d'acteurs, est alors sollicité dans l'analyse des politiques publiques pour proposer un décodage de l'histoire institutionnelle, afin d'en saisir les logiques structurantes. Pour ce faire, il pourrait donc s'accompagner d'une réflexion sur le rapport entre l'acteur porteur de représentations et l'institution à laquelle il participe et dont il fait l'objet de son discours ⁶, ou entre cet acteur et la profession dont il est pris pour un représentant « typique » ⁷.

1. Cf., par exemple, « Survivre dans un camp de concentration. Entretien avec Margareta Glas-Larsson, commenté par Gerhard Botz et Michael Pollak », suivi de Michael Pollak, « Des mots qui tuent », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 41, 1982, p. 3-46.

2. On pense, en particulier, à la réflexion sur la co-construction du texte de l'interaction qu'accomplissent les participants à la situation d'entretien, telle que la souligne, par exemple, Timothy John Rapley, « The (Art) Fullness of Open-Ended Interviewing : Some Considerations on Analysing Interviews », *Qualitative Research*, 1 (3), 2001, p. 303-323. Plus généralement, la réflexivité méthodologique sur l'entretien pourrait gagner à exploiter les travaux d'analyse des interactions, cf. Véronique Traverso, *L'analyse des conversations*, Paris, Nathan, 1999.

3. Jean-Gustave Padiou, « Pour qui sonne le glas ? », dans Philippe Bezes, *L'action publique volontariste. Analyse d'une politique de délocalisation*. Paris, L'Harmattan, 1994, p. 7. La même année, au sujet de leurs travaux de DEA, des jeunes chercheurs faisaient déjà état d'un recours routinisé : « [...] nous avons probablement intériorisé le caractère incontournable de l'entretien pour qui veut "faire du terrain" » (Hélène Chamboredon *et al.*, art. cité, p. 117).

4. Philippe Garraud, *op. cit.*, p. 35.

5. La difficulté à trouver un point d'équilibre entre cohérence théorique et opérationnalité/flexibilité est évoquée par Immy Holloway, Les Todres, « The Status of Method : Flexibility, Consistency and Coherence », *Qualitative Research*, 3 (3), 2003, p. 345-357.

6. La tension entre individus et institutions étant précisément l'un des problèmes majeurs des (sociologues des) sociétés modernes ; cf. François Dubet, *Le déclin de l'institution*, Paris, Le Seuil, 2002.

7. Sur les risques liés à l'extrapolation d'un acteur à une institution ou à une profession, cf. Vincent Spenlehauer, « Pour une déconstruction des légendes sur les rapports État/sciences sociales », dans Bénédicte Zimmermann (dir.), *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action. Le savant, la politique et l'Europe*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2004, p. 119-144.

Expliquer, en théorie, les valeurs normatives que les acteurs mobilisent dans des luttes institutionnelles et qu'ils tendent à imposer, ne permet pas, en pratique, de justifier l'entretien comme méthode incontournable. Tout d'abord, construire au travers d'entretiens des représentations que partagent des acteurs tend à donner à la situation d'entretien et au discours des acteurs un statut uniforme, sans en différencier les usages¹. De plus, la corrélation entre action et idées tend à identifier des formes idéologiques dominantes dans les secteurs ou dans les sociétés portées par des collectifs mais diffusés par des individus. Enfin, comme le souligne Philippe Warin, l'approche cognitive en France « ne s'est pas intéressée à savoir comment une politique s'inscrit dans les usages de ceux qui la mettent en œuvre ou à qui elle est destinée, et comment en même temps elle est travaillée par ces usages »². L'usage systématique de l'entretien emporte souvent, dans certains travaux étudiés, une théorie de l'action implicite, fondée sur la congruence stable des discours et pratiques, qui repose sur une hypothèse implicite de l'intentionnalité de l'action, de sa rationalité ou encore de l'unidimensionnalité des acteurs. L'assimilation représentation/action conduit alors à attribuer un sens recueilli en entretien à des actions.

Alors que l'observation ethnographique ou participante apparaît parfois comme une méthode complémentaire accessible, l'adéquation entre les idées et les pratiques, dans la présentation des acteurs, reste problématique comme l'ont montré des sujets « tabous » ou incitant, pour des raisons diverses, à des discours éloignés des pratiques³. Raisonner ainsi réduit la complexité et l'instabilité des relations existant entre discours, représentations et pratiques, en considérant les « idées » comme des « données » que le chercheur pourrait recueillir par le biais d'entretiens. Les entretiens peuvent pourtant être considérés comme des processus, produits d'une interaction (et même d'une confrontation) permanente entre des croyances et des faits. L'écart entre les deux enclenche des procédures mentales de rationalisation, et les récits en sont les fruits temporaires que le chercheur enregistre, au sens propre comme au sens figuré, au cours de l'entretien, pour y voir ensuite l'élément engendrant les comportements. Les théories de l'action montrent pourtant que l'acteur peut être guidé par des circonstances plus déterminantes que le sens endogène qu'il donne à ses activités. Transposons un scénario d'enquête par entretiens sur un terrain étudié à partir d'archives (mêlant paroles publiques et privées), tel que celui mené par Timothy Tackett sur la Révolution française : la lecture des archives avant et pendant la période révolutionnaire montre la réticence, l'indécision des acteurs et conduit à formuler l'hypothèse de la socialisation progressive des acteurs qui se présenteront ou seront présentés comme révolutionnaires. Qu'en serait-il de la parole de ces acteurs en situation d'entretien, quelques mois ou plusieurs années après ? Certains n'affirmeraient-

1. Vivien A. Schmidt, Claudio Radaelli, « Conceptual and Methodological Issues in Policy Change and Discourse in Europe », *West European Politics*, à paraître.

2. Philippe Warin, *Les usagers dans l'évaluation...*, op. cit., p. 26.

3. Dans le cas du racisme, l'observation directe et les entretiens (croisés avec un questionnaire) donnent des résultats opposés : Irwin Deutscher, *What We Say/What We Do*, Glenview, Scott Foresman and Co, 1973, cité par Henri Peretz, *Les méthodes en sociologie. L'observation*, Paris, La Découverte, 2004, p. 13. De même, concernant la reconstruction des parcours d'individus « pris » entre deux cultures (islam public et sphère privée), Valérie Amiraux propose, dans son travail de terrain, de repérer les lieux d'interlocution qui permettent de saisir les liens interactionnels entre les deux univers – la parole des individus étant dissociée selon l'espace dans lequel les entretiens sont passés (Valérie Amiraux, *Acteurs de l'islam entre Allemagne et Turquie. Parcours militants et expériences religieuses*, Paris, L'Harmattan, 2001).

ils pas être arrivés à Paris pour y défendre leurs convictions, alors que l'examen de leur itinéraire sur une période assez longue montre que d'autres logiques, d'autres événements (contingents dans le présent des acteurs) pouvaient tout aussi bien contribuer à l'explication de ces comportements¹ ? De façon similaire, un de nos interlocuteurs a beaucoup insisté sur l'anecdote suivante pour critiquer la réalisation d'entretiens sans recherche préalable : un haut fonctionnaire dit n'avoir pris aucune part à une réunion scellant une réforme et avoir été hostile à celle-ci (bien qu'elle portât son nom) ; lorsque son interlocuteur, analyste de politique publique, lui présente les minutes de la séance qu'il a dans sa sacoche et appuie son récit par la passation d'entretiens avec d'autres témoins, il finit par se rappeler qu'en effet, il y était. Cette omission est plus due à un oubli dans un agenda chargé de quelqu'un qui prend part à plusieurs dossiers, avec de nombreuses réunions successives, qu'à une forme de mauvaise foi².

L'unicité de l'acteur est une hypothèse forte qui ne fragilise pas seulement la portée des discours en tant qu'ils sont rétrospectifs. Évoluant au cours du temps, l'acteur est également pluriel dans le présent et l'inférence d'une représentation attribuée à l'occasion d'un entretien ne garantit pas son activation dans des comportements en toute situation, même temporellement proche³. L'exemple du hiatus entre les pratiques observées et discours tenus par un agent témoigne de ce que des acteurs peuvent sincèrement croire en (et discourir sur) des valeurs ou normes tout en agissant et/ou discourant suivant d'autres dans des situations différentes⁴. Ici, la connexion entre rationalité et commensurabilité conduit à une confusion entre deux formes de rationalité (en valeur et en finalité), qui privilégie dans le traitement des matériaux l'imputation de la rationalité en valeur⁵. Le seul fait de multiplier des entretiens avec une même personne peut aider à ajuster explicitement l'outil à une théorie de l'action assumée⁶.

De fait, le statut accordé à la parole d'entretien, en tant qu'information transparente, revient à une théorie de l'action qui entre en contradiction avec celle qui soutient les mises en intrigue de nombre de comptes rendus. Alors que l'aspect constructiviste des croyances est longuement développé pour rendre compte des actions publiques, il n'est pas relevé pour ce qui concerne la situation d'entretien.

Les discours comportent pourtant une dimension symbolique qui confine parfois au style performatif, tant dans les actions qui sont l'objet de recherche et le thème des entretiens que dans l'action-de-répondre-à-des-questions. L'utilisation des entretiens, semi-directifs ou non, « standardisés » ou « informels »⁷, atteint là une limite impor-

1. Timothy Tackett, *Par la volonté du peuple. Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris, Albin Michel, 1997.

2. Entretien réalisé en septembre 2004, avec la collaboration de Philippe Bezes.

3. Bernard Lahire, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, 1998.

4. Jean-Marc Weller, « Le mensonge d'Ernest Cigare. Problèmes épistémologiques et méthodologiques à propos de l'identité », *Sociologie du travail*, 1, 1994, p. 25-42.

5. Wendy Espeland, *The Struggle for Water. Politics, Rationality, and Identity in the American Southwest*, Chicago, Chicago University Press, 1989. Pour surmonter ce type de tension, la sociologie des organisations conclut à des formes de rationalité limitée des acteurs et des organisations, cf. Herbert Simon, *Administration et processus de décision*, Paris, Economica, 1983.

6. Bernard Lahire, *Portraits sociologiques. Dispositions et variations individuelles*, Paris, Nathan, 2002.

7. Dans notre enquête, la catégorie indigène des entretiens qualifiés de « formels » (ou d'informels, par contraste) semble renvoyer à la prise de rendez-vous pour une situation de face à face dans un bureau.

tante de leur opérationnalité et donc de la valeur potentielle de l'information. Ce point se donne particulièrement à voir dans les domaines de l'action publique considérés comme « sensibles ». Dans les années 1990, le développement politique du Front national en France a ainsi placé certaines municipalités devant un choix qu'elles décrivent comme politiquement sensible¹. Alors que la politique de la ville impulsée par l'État incite, par des subventions, à afficher publiquement des mesures visant « l'intégration des populations d'origine étrangère », ces programmes sont, localement, des enjeux politiques saillants : on préférera pour cela labelliser ces actions en termes de « politique des quartiers », voire mettre en œuvre ces programmes tout en déclarant ne mener aucune « politique d'intégration ». S'ajoute, à ces difficultés, le fait qu'une politique publique est le produit d'interactions entre des acteurs nombreux, comme le soulignent les travaux contemporains sur les politiques contractuelles ou la gouvernance² : il est alors difficile de faire le départ de l'attribution d'un résultat à un niveau d'intervention spécifique ou à une politique sectorielle/programme en raison de l'imbrication des politiques publiques – l'imputation devenant elle-même un enjeu et un objet de stratégies discursives.

On peut également se demander s'il est cohérent de prendre pour objet d'étude la genèse, la circulation et l'institutionnalisation des « idées » sous forme de paradigmes de politique publique, tout en menant des entretiens. Cette échelle d'observation donne la possibilité d'observer, de conceptualiser et de comparer des (processus de) changements à l'œuvre dans les États sociaux occidentaux, mais, en contrepartie, se polarise sur les institutions dans ce qu'elles peuvent avoir de plus formel et postule la transparence des intérêts et la « rationalité » sans faille des acteurs. Par là, l'analyse fait l'impasse, en dépit des objectifs affichés au départ, sur les processus effectifs de construction et de mobilisation des intérêts, des idées, des croyances et autres valeurs, ainsi que sur les relations toujours problématiques que ceux-ci entretiennent avec les pratiques. Il s'agit là de problèmes empiriques auxquels le recours à l'entretien n'est pas susceptible, à lui seul, d'apporter quelques éléments de réponse. Pourquoi, dès lors, avoir recours à cette méthode d'enquête, même de façon accessoire, dans une recherche dont les questionnements et les hypothèses de départ en invalident partiellement la pertinence ?³

1. Daniel Gaxie, Pascale Laborier, Marine De Lassalle, Ivana Obradovic, Anne-France Taiclet, « Les politiques municipales d'intégration des populations d'origine étrangère », *Migrations Études*, 86, 1999.

2. Jean-Pierre Gaudin, *Gouverner par contrat. L'action publique en question*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999 ; Olivier Nay, « L'institutionnalisation de la région comme apprentissage des rôles », *Politix*, 38, 1997 ; Daniel Gaxie, « Structure et contradictions de l'édifice institutionnel », dans Daniel Gaxie (dir.), *Luttes d'institutions. Enjeux et contradictions de l'administration territoriale*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 271-295.

3. Qui n'est pas du même ordre que les limites de toute enquête de sciences sociales par entretien : « Évoquons déjà ce paradoxe qui consiste à interroger un être singulier alors que les sciences sociales s'intéressent au collectif. L'individu est interrogé en tant que représentant d'un groupe social » (Danielle Ruquoy, « Situation d'entretien et stratégie de l'interviewer », dans Luc Alberello (dir.), *Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales*, Paris, Armand Colin, 1995, p. 59). L'un de nous a détaillé ailleurs ces remarques au sujet de l'approche cognitive : Pascale Laborier, « Historicité et sociologie de l'action publique », dans Pascale Laborier, Danny Trom (dir.), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF/CURAPP, 2003, p. 419-462. En effet, qu'il s'agisse des entretiens ou de toute autre méthode, comme l'histoire, cette approche paraît confrontée à des options théoriques peu compatibles, tout en s'appuyant principalement sur une méthode par entretiens, qui ne paraît pas toujours ajustée. Avec l'affirmation d'une dimension cognitive des acteurs, les entretiens trouvent certes une justification, mais ne peuvent être suffisants, comme le montre Philippe Warin (*op. cit.*).

Certes les biais évoqués ne sont pas spécifiques aux politiques publiques¹ ; ils y sont toutefois particulièrement saillants. Les évoquer permet cependant de diminuer le coût du non-recours à l'entretien et d'ouvrir la voie à des alternatives méthodologiques ; c'est ce à quoi s'emploie la dernière section de cet article.

NOUVELLES PRATIQUES MÉTHODOLOGIQUES, NOUVEAUX OBJETS ?

Les pratiques plébiscitent le recours à l'entretien sous une forme précise : semi-directif, informatif et rétrospectif. Il peut être utile dans cette perspective de rappeler que « l'entretien » peut être pratiqué sous différentes formes et intégré à des dispositifs de recherche multiples, mis au service de constructions plurielles de l'objet « action publique ».

La diversification des pratiques d'enquête

Il n'y a pas de méthode ni d'usage unique de « l'entretien » ; même si la rareté des récits circonstanciés de ces pratiques dans la littérature ne permet pas d'en juger définitivement, il semble que cette palette² est largement inexploitée dans l'analyse des politiques publiques. Opération de sollicitation orale d'information³, l'interaction d'entretien diffère, entre autres, suivant l'attitude qu'y adopte le chercheur. La présentation de soi et de l'enquête sont des paramètres qui pourraient être plus longuement discutés. Les biais liés à la technique de l'entretien ne sont en effet pas des conséquences liées à la qualité des personnes que l'on interroge, mais à la construction de la situation d'interaction. Si l'on considère la timidité non pas comme un trait de caractère, mais comme une propriété émergente des situations où elle se donne à voir, obtenir des paroles de personnes « timides » est possible si l'on réfléchit aux manières de se présenter à elles⁴. De la même manière, un « dirigeant » n'est pas, *par définition*, disposé à reproduire la rétention d'informations, composition dramatique d'une façade publique, langue de bois : c'est lorsque l'enquêteur lui propose de l'interroger sur une politique publique donnée qu'il invite *ipso facto* à investir un rôle de représentant de l'institution, d'expert d'un problème public, de justification de son action personnelle ou de l'action collective, rôle auquel s'attachent précisément (par exemple,

1. Dans les travaux d'histoire, le traitement des archives pose un problème identique, qu'il s'agisse de la présentation de soi des acteurs dont nous lisons les documents ou qu'il s'agisse encore de l'imputation entre les discours et les pratiques effectives. Comme le souligne Roger Chartier : « Contre ces deux processus [à la fois de réduction et de traduction], peut être proposée une articulation autre des séries de discours et des régimes de pratiques à partir desquels s'organisent les positions sociales et intellectuelles dans les sociétés données. Des unes aux autres, il n'est ni continuité ni nécessité, comme le montrent, par exemple, la contradiction entre l'idéologie libératrice des Lumières et les dispositifs qui, tout en se réclamant d'elle, multiplient les contraintes et les contrôles » (*Les origines culturelles de la Révolution Française*, Paris, Le Seuil, 1990, p. 29-30).

2. Pour une première typologie des formes d'entretien, cf. Andrea Fontana, James H. Frey, cité. Cf. également la partie « Varieties of Research Interviews : Types and Modes », dans Nigel Fielding (ed.), *Interviewing*, Londres, Sage, 2003, 4 vol.

3. Aaron Cicourel, « La sollicitation comme problème discursif », cité.

4. Susie Scott, « Researching Shyness : A Contradiction in Terms ? », *Qualitative Research*, 4 (1), 2004, p. 91-105.

pour des raisons d'ordre rituel ou d'intérêt) les écueils évoqués plus haut. Afin de les contourner, l'enquêteur peut essayer de penser ses prises de contact, consignes et attitudes de manière à construire l'interaction autrement¹. Sauf à considérer heuristique ou impératif du point de vue déontologique d'exposer le thème précis de sa recherche, l'enquêteur peut par exemple demander à un acteur public de décrire son travail au quotidien, à la manière des sociologues des organisations, pour ensuite glisser des perches discrètes ou faire des relances innocentes, « par exemple », sur ce qu'il sait être précisément pertinent pour l'action publique qui est son objet. Le discours sur ses pratiques professionnelles d'un fonctionnaire d'université peut servir de matériau pour étudier les politiques de contractualisation²; de même, interroger des enseignants sur les fiches de renseignements qu'ils font remplir à leurs élèves en début d'année permet-il de fonder une analyse sur l'action publique de réduction des inégalités scolaires³.

Les thèmes et degrés de structuration des questions posées au cours de l'interaction peuvent parcourir un spectre de pratiques étoffé : entretiens collectifs⁴, questionnaires passés oralement, récits de vie, entretiens non ou semi-directifs, etc. Le choix entre ces quelques manières de faire n'est pas nécessairement exclusif. Isabelle Merle raconte en détail comment elle a volontairement découpé ses entretiens en y adoptant successivement différentes postures pour jouer l'interaction de différentes manières, qui constituent autant de tests⁵. Cette alternance, ici revendiquée, revient à lier systématiquement l'analyse du matériau à ses conditions de production (les postures, les questions, le contexte concomitant de l'entretien) et, ainsi, à tenter de tirer les conséquences du tournant constructiviste des débats méthodologiques portant sur l'entretien⁶. Cette complexité liée à la pluralité des rôles interactionnels au cours de l'entretien est moins souvent l'affaire d'une stratégie préalable qu'une situation de fait inévitable, quelle que soit la « réflexivité réflexe »⁷ que le métier permet progressivement d'acquérir et perfectionner. Pour « faire avec » cette impossible maîtrise de la situation dans la production de données et la mise en forme de résultats, rien ne vaut la formation aux méthodes (tant dans leur formalisation que dans l'infinie diversité des mises en pratique que les comptes rendus de recherche présentent) et l'incitation à la réflexivité sur les données produites.

L'entretien diffère enfin également suivant son insertion dans un processus d'enquête donné. Sa mise en pratique comme phase subsidiaire de vérification des données et des résultats de recherche, tel qu'il a été évoqué en première partie, est ainsi à l'opposé des enquêtes dont il est le principal *modus operandi* ou encore un outil ini-

1. Par analogie, Muriel Darmon a construit son protocole d'entretien de manière à ne pas mettre ses enquêtées (anorexiques) dans une situation qui leur est familière (l'entretien thérapeutique) et où elles sont habituées (comme « quasi-professionnelles du discours sur soi ») à investir un rôle qui constitue un obstacle pour les questions de recherche de l'enquêtrice (Muriel Darmon, *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, Paris, La Découverte, 2003, p. 45-58).

2. Christine Musselin, *La longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, 2001.

3. Pierre Merle, « Fiche de renseignements sur l'élève et construction sociale des inégalités scolaires », *Revue française de sociologie*, 35, 1994, p. 561-591.

4. Sophie Duchesne et Florence Haegel proposent un dispositif d'entretien collectif, à partir de la méthode Métaplan, qui prend en compte les étapes de la réflexivité des membres d'un groupe (inscription sur le tableau des étapes de la discussion), mais aussi avec un dispositif vidéo : *L'enquête et ses méthodes. L'entretien collectif*, Paris, Nathan, 2004 (Sociologie, 128).

5. Isabelle Merle, « Des archives à l'entretien et retour : une enquête en Nouvelle-Calédonie », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 36, 1999, p. 116-131.

6. Jean Poupart, art. cité.

7. Pierre Bourdieu, « Comprendre », *La misère du monde*, Paris, Le Seuil, 1993, p. 903-925.

tial d'exploration¹. Jean-Claude Kaufmann propose, pour sa part, une formalisation de l'usage de l'entretien dans une démarche de recherche inductive qui n'a pas d'équivalent en analyse des politiques publiques : tel qu'il le pratique, suivant le modèle de la théorie ancrée, l'entretien n'a pas pour vocation première d'informer sur des actions passées, mais de construire progressivement des catégories descriptives d'un terrain de recherche ; il oriente la construction de l'analyse théorique finale de l'objet².

Si le croisement des approches et méthodes sur un même objet trouve sans doute son idéal dans l'intégration de l'analyse des politiques publiques à des projets de recherche pluridisciplinaires³, il est néanmoins à la portée d'un artisan-chercheur de conjuguer l'entretien à d'autres méthodes. Puisqu'il est confronté aux « fables de vie » lorsqu'il recueille des paroles⁴, le sociologue peut chercher à l'insérer dans des dispositifs permettant de les contrôler, à l'image des sociologues travaillant sur des pratiques propices à leur invention, par exemple dans le cas de questions d'ordre privé⁵. L'entretien peut alors servir à reprendre des faits qui ont été observés : au sujet de son enquête sur des politiques d'organisation du service public de la justice, Rémi Lenoir témoigne de l'importance de l'enquête de terrain pour la réussite des entretiens⁶. Pour comprendre l'action publique d'information des usagers d'une gare et, en particulier, les modalités d'interprétation par lesquelles un agent l'accomplit, l'entretien peut s'allier à l'enregistrement vidéo de la pratique⁷.

Les seules limites à l'élaboration de nouveaux dispositifs sont l'explicitation de l'adéquation aux objectifs de recherche, d'une part, la réflexivité de la mise en pratique, d'autre part. Il n'y a cependant aucune recette dont nous voudrions nous faire les chantres, ni aucune liste finie des illustrations de l'inventivité des chercheurs. Notons toutefois que les outils les plus classiques des sciences sociales, et donc éprouvés par de très nombreux comptes rendus de recherche, restent massivement

1. Pascal Ragouet, « Usages probatoire et exploratoire de l'entretien unique. Éléments de discussion à partir de l'étude de deux travaux de sociologie des sciences », *Sociologie et sociétés*, 32 (1), 2000, p. 171-195.

2. Jean-Claude Kaufmann, *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan, 1996.

3. Cf., par exemple, Pierre Fournier, Sylvie Mazzella (dir.), *Marseille, entre ville et ports. Les destins de la rue de la République*, Paris, La Découverte, 2004.

4. « Les personnes interrogées ne disent pas toujours la vérité. Il existe des points particuliers de dissimulation et de mensonge dans chaque recherche, qu'il faut chercher à isoler et traiter par des protocoles d'enquête particuliers » (Jean-Claude Kaufmann, *L'entretien compréhensif*, op. cit., p. 67).

5. Pour interroger l'individualisme de pratiques conjugales, invisibles dans la sphère publique et propices aux récits enchantés, le dispositif suivant a été envisagé : « Chaque conjoint remplissait un carnet sur lequel il notait les coups de fil, reçus et donnés – c'est un aide-mémoire pour préparer l'entretien, et une source de renseignements puisque l'identité du correspondant, la durée de la communication, le sujet de l'appel et les personnes présentes au domicile étaient notées dans les colonnes du carnet. L'homme et la femme étaient ensuite interrogés séparément » (François de Singly, *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Paris, Nathan, 2000, p. 58). Il ne va pas de soi que les réserves liées à la confidentialité professionnelle des acteurs des politiques publiques seraient plus insurmontables que celles restreignant l'accès du sociologue de la vie priée à l'intimité conjugale.

6. Rémi Lenoir, « Le sociologue et les magistrats. Entretiens sur la mise en détention provisoire », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 22, 1996, p. 130-145.

7. Anni Borzeix, « Comment observer l'interprétation ? », dans Anni Borzeix, Alban Bouvier, Patrick Pharo (dir.), *Sociologie et connaissance. Nouvelles approches cognitives*, Paris, Éditions du CNRS, 1998. L'article s'appuie sur une enquête publiée ailleurs, cf. Denis Bayart, Anni Borzeix, Michèle Lacoste, Emmanuelle Lévy, « À la recherche de l'information voyageur », dans Isaac Joseph (dir.), *Gare du Nord, mode d'emploi*, Paris, Éditions Recherches/Plan Urbain/RATP/SNCF, 1995.

sous-exploités ou du moins non explicités dans les recherches contemporaines sur l'action publique. Demander à effectuer un stage pendant les vacances universitaires dans un bureau décisif pour l'objet de sa recherche ¹, se faire embaucher pour observer de l'intérieur un service public ² ou exploiter les occasions offertes par sa situation professionnelle ³ ne devrait pas être exceptionnel pour travailler un thème aussi répandu et accessible que « l'action publique ».

La liberté méthodologique que se donnaient les chercheurs, discutés dans la première partie de ce travail, pourrait trouver un nouveau « souffle » dans une prise en compte accrue des autres aspects de la situation d'entretien que ceux initialement recherchés (informatifs ou cognitifs). Cette ouverture peut, par exemple, passer par une attention plus systématique à ses propres réactions et attitudes ⁴ ou encore aux lieux ⁵. De la même manière qu'un sociologue peut mettre à profit une hospitalisation inopinée ou l'attente dans une queue en ex-Union soviétique, le chercheur en politiques publiques peut profiter des différentes interactions pour « se placer mentalement en situation de découverte » ⁶. Ainsi, pénétrer dans un bâtiment administratif pour y retrouver un interlocuteur peut être aussi riche en informations que le dialogue proprement dit ⁷. L'exemple revient à se déprendre d'une conception trop rigide de l'entretien comme situation réduite à la soumission d'un interlocuteur consentant à une série de questions préécrites (et plus ou moins strictement suivies, éventuellement

1. Pierre-Matthieu Méon, « L'euphémisation de la censure. Le contrôle des médias et la protection de la jeunesse : de la proscription au conseil », thèse de science politique, Strasbourg, Université Robert Schuman, 2003.

2. Marie Cartier, *Les facteurs et leurs tournées. Un service public au quotidien*, Paris, La Découverte, 2003. Comme le montrent également les travaux sur l'Europe : Ève Fouilleux, « Idées, institutions et dynamique du changement de politique publique. Les transformations de la PAC », thèse de science politique, Grenoble, Institut d'études politiques de Grenoble, 1999 ; Yves Buchet de Neuilly, « Les cheminements chaotiques de la politique étrangère européenne. Interdépendances, concurrences, échanges croisés et processus d'institutionnalisation dans un univers de jeux multiples », thèse de science politique, Paris, Université de Paris 1, 2001 ; Sabine Saurugger, « Vers un mode communautaire des représentations des intérêts ? Les groupes d'intérêt français et allemands sans l'Ostpolitik de l'Union européenne », thèse de science politique, Paris, Institut d'études politiques, 2001.

3. Philippe Masson, *Les coulisses d'un lycée ordinaire. Enquête sur les établissements secondaires des années 1990*, Paris, PUF, 1999.

4. Dominique Memmi, en collaboration avec Philippe Arduin, « L'enquêteur enquêté. De la « connaissance par corps » dans l'entretien sociologique », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 35, 1999, p. 131-145.

5. Vincent Dubois, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, 1999, p. 44-55 ; Jean Peneff, *L'hôpital en urgence. Étude par observation participante*, Paris, Métailié, 1992, p. 33-35 ; Michel Castra, *Bien mourir. Sociologie des soins palliatifs*, Paris, PUF, 2003, p. 125-135 ; Jean-Philippe Heurtin, *L'espace public parlementaire : essai sur les raisons du législateur*, Paris, PUF, 1999.

6. « [...] Une idée qui m'est chère et qu'il me semble parfois avoir un peu de mal à faire partager : la vie est là qui s'offre à nous et nous offre des occasions de réflexion sociologique ; et les occasions les plus fortuites ne sont pas les moins fécondes. Pour pratiquer l'analyse sociologique, point n'est forcément besoin d'être un entrepreneur de recherche, de brasser des données recueillies à grand frais en engageant des ressources matérielles et humaines importantes » (Jacques Coenen-Huther, *Observation participante et théorie sociologique*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 17). Dans cet esprit, cf. les récits, d'inégale réussite, dans Barry Glassner, Rosanna Hertz (eds), *Qualitative Sociology as Everyday Life*, Thousand Oaks, Sage, 1999.

7. Jean-Marc Weller, « Les compétences de l'agent de bureau dépendent aussi de son guichet », *Éducation permanente*, 140, 1999.

devant un magnétophone), le plus souvent dans un bureau, pour y voir plutôt une situation singulière parmi d'autres dans le cadre d'un procès de recherche. Autrement dit, l'entretien offre au chercheur de sciences sociales un élément qu'il faut exploiter dans le cadre d'un dispositif qui ne s'y réduit pas.

Se défaire des assomptions synecdotiques de l'action publique

Dans le schéma selon lequel l'étude d'une politique publique revient à travailler sur les interactions passées d'acteurs dominants (élus, hauts fonctionnaires), la tâche du chercheur revient à recenser/dépouiller des documents écrits, d'une part, à « décrocher » des entretiens, d'autre part : le recours à l'entretien y est alors solidaire d'une définition *a priori* restrictive de l'action publique, cantonnée dans les bureaux d'administration centrale, à l'image des analyses classiques de l'État que les politiques publiques ont justement voulu déconstruire. À partir d'un passage fameux des *Investigations* de Wittgenstein¹, Howard Becker livre une « ficelle » salutaire : « qu'est-ce que la chose qui reste, après que j'ai soustrait le fait que mon bras se lève de celui que je lève mon bras ? »² Cette question incite à ne pas confondre un cas spécifique avec toute la classe de phénomènes sous laquelle il est subsumé et, surtout, ne pas prendre la partie d'une catégorie pour l'ensemble : l'ensemble de l'action publique ne consiste pas essentiellement dans l'action des soi-disant concepteurs des politiques que sont les élus et (hauts) fonctionnaires. Qu'on les étudie au nom d'une sociologie de l'action publique comme des « politiques publiques », les seuls lieux d'observation de l'État en action ne sont pourtant pas les bureaux où l'on interroge en face-à-face pendant une heure des dirigeants sur leurs actions³. Des politiques publiques passent notamment par l'habilitation sociale et juridique de professionnels à leur donner corps. La sociographie de ces groupes, leur organisation et statut sociaux, les dynamiques de rivalité et collaboration qu'ils entretiennent avec d'autres segments professionnels donnent alors une clé pour comprendre l'action publique. De même, l'exercice professionnel peut-il révéler ce que, à mille lieux de l'application mécanique de normes réglementaires, « action publique » veut dire, par exemple pour le secteur médical : l'observation de l'action des médecins permet de comprendre l'importance contemporaine de la parole et de l'autocontrôle des biographies pour les politiques touchant aux questions biomédicales⁴. En tant qu'interaction entre ces professionnels et des usagers, ces derniers sont tout autant des déterminants pour comprendre l'action publique. Analyser celle qui a posé l'objectif des 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac est impossible si l'on s'en tient aux seuls comportements des

1. Ludwig Wittgenstein, *Tractatus logico-philosophicus*. Suivi de *Investigations philosophiques*, Paris, Gallimard, 1989.

2. Howard S. Becker, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2002, p. 223 et suiv.

3. C'est comme si nous n'analysions la politique étrangère américaine qu'à partir des déclarations des acteurs, de leurs discours construits au cours d'entretiens, de la presse et de quelques documents à disposition. En ce sens, même s'il est de parti pris, le film de Michael Moore, primé à Cannes, *Fahrenheit 9/11*, apporte un éclairage intéressant. On en revient ici à la méthode du *cross-checking* prônée par J.-C. Thoenig ou celle qui consiste, pour suivre J.-G. Padioleau, à croiser des informations et ne faire des entretiens qu'en fin d'enquête, afin de tester l'interprétation.

4. Dominique Memmi, *Faire vivre et laisser mourir. Le gouvernement contemporain de la naissance et de la mort*, Paris, La Découverte, 2003.

acteurs publics, aussi centraux soient-ils ¹ ; l'étude des trajectoires des élèves lui ayant donné corps est un élément décisif pour travailler la question de la structuration sociale et par l'action publique ².

S'il déplace le regard vers les pratiques et les conduites au sens de Michel Foucault, c'est-à-dire en abordant le pouvoir non en termes d'idéologie et en déplaçant la question sur les actes par lesquels s'opérationnalise ou non le gouvernement des sujets et des populations, l'analyste de politiques publiques prendra alors en compte non seulement les instruments d'action publique, mais les formes et les lieux de ces pratiques ³. Ainsi conçue, la « politique (ou action) publique » s'accorde plus facilement du recours à d'autres méthodes que l'entretien et permet de surmonter les obstacles classiquement décrits comme spécifiques aux politiques publiques. Dans le cas cité précédemment des politiques municipales d'intégration des populations d'origine étrangère, les programmes financés et mis en œuvre le sont *de facto* par des associations. Observer *in situ* des activités soutenues par ces programmes (par exemple, sur un terrain de football ou dans un local associatif polyvalent) donne l'occasion de rencontrer divers acteurs dans l'exercice de leur rôle, mais aussi d'accéder aux édiles municipaux, qui refusent un entretien à la mairie ; sur le terrain, ceux-ci deviennent soudainement labiles (pour défendre leur point de vue contre celui des associations), mais ils sont surtout appréhendés en situation d'interaction. C'est là le projet méthodologique d'Howard Becker : à l'hôpital, il suit les médecins et les internes lors des visites aux patients et les interroge le plus souvent dans le cours de l'action ou en tout cas sur des actes (paroles ou actions) notés dans l'observation (semi-participante) ⁴.

**

Vingt ans après le premier inventaire du *Traité de science politique*, il semble que « la "boîte à outils" des chercheurs débordant de modes d'analyse, de questionnements nouveaux, de concepts et de schémas d'interprétation » ⁵ soit trop pleine pour ne laisser place à d'autres outils de production de données que l'entretien... À l'examen, l'entretien apparaît bien comme un impératif instrumental de la matrice disciplinaire de l'analyse des politiques publiques, pour reprendre les termes de T. S. Kuhn. Sans doute son usage fait-il l'objet de fortes incitations *via* les références paradigmatiques de la sous-discipline et le dispositif de formation (et de recrutement) de ses spécialistes. Pourtant, ces fortes incitations ne se donnent pas facilement à voir : elles ne prennent ni la forme d'une formalisation de l'outil, ni celle d'une argumentation plaidant explicitement pour la pertinence de son recours. L'entretien semble moins l'objet d'une codification assurée par la formation professionnelle que d'une

1. « [...] Les intentions ministérielles sont une chose, les évolutions sociales une autre », écrit Antoine Prost au sujet précis de cette politique (*Éducation, société et politiques. Une histoire de l'enseignement de 1945 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1997, p. 207).

2. Stéphane Beaud, *80 % au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte, 2002.

3. Pascale Laborier, Pierre Lascoumes, « L'action publique comprise comme gouvernementalisation de l'État », dans Sylvain Meyet, Marie-Cécile Naves, Thomas Ribemont (dir.), *Travailler avec Michel Foucault. Retours sur le politique*, Paris, L'Harmattan, à paraître.

4. Howard S. Becker, « How I Learned What a Crock Was », *Journal of Contemporary Ethnography*, 22, avril 1993, p. 28-35.

5. Jacques Lagroye, avec Bastien François, Frédéric Sawicki, *Sociologie politique*, Paris, Dalloz/Presses de Sciences Po, 2002, p. 502.

injonction implicite. Les différentes manières de pratiquer l'entretien, de l'insérer dans une démarche de recherche et de l'exploiter dans la rédaction d'un compte rendu sont bien plus largement interrogées en sociologie politique ou dans les autres sciences sociales.

Nous pouvons faire l'hypothèse que nous conférons le plus souvent à l'emploi des entretiens dans l'analyse des politiques publiques un statut d'assomptions synecdotiques (soit prendre l'espèce pour le genre ou inversement). Nous visons ce que disent les personnes sous forme de collection, sans nous concentrer sur le mode de généralisation que supposerait la restitution des activités collectives qui sont visées par l'analyse. De même qu'« il n'y a pas de description sans concepts. L'enquête engage l'analyse »¹, il n'y a pas d'entretiens sans concepts. Dès lors, il paraît important d'étayer leur usage sur les choix théoriques. Toute méthode de production de données ne peut donner qu'une vision partielle et inévitablement biaisée de la réalité : une manière d'assumer ce postulat constructiviste consiste à expliciter ces limites et à les prendre en compte dans l'interprétation des matériaux produits. La faible visibilité donnée aux exigences méthodologiques dans les travaux universitaires ou les manuels et enseignements, les renoncements à publier des analyses accompagnées de leurs conditions de production, la rareté des ateliers méthodologiques spécifiques dans les congrès de la profession², les dispositifs de formation des spécialistes incitent à se demander jusqu'où l'on tire les conséquences de la prétention à « sociologiser » l'analyse des politiques publiques (en France). La réflexion sur la production des données peut être une voie pour l'invention d'un nouveau souffle de la discipline. À l'image de l'entretien, une clarification des pratiques de production et d'analyse des documents écrits³ pourrait sans doute gagner à être objet de la réflexivité collective. Pour ne pas être trop facilement érudite au nom du « méthodologisme », celle-ci ne doit toutefois pas faire oublier que la recherche au concret n'obéit jamais à des schémas idéaux. Si, comme pour les sciences sociales, « l'inhibition méthodologique n'a d'égale que le fétichisme conceptuel »⁴, il s'agit, pour l'analyse des politiques publiques, d'exploiter et d'explicitier les implications de l'inévitable « bricolage empirique »⁵. Le compte rendu du choix ou de la mise en pratique des différentes « méthodes » que nous avons sollicitées à l'occasion de la rédaction de cet article essaie non seulement de donner une illustration pédagogique de nos propos, mais, surtout – et conformément aux implications des propositions de Jean-Claude Passeron – de les assortir d'éléments sur leurs conditions de production, donc de validité⁶.

1. Stéphane Beaud, Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2003, p. 13.

2. La tendance semble toutefois être à la prise de conscience collective de cet angle mort, la mise sur l'agenda des questions méthodologiques semblant avérée dans le programme des ateliers du Congrès 2005 de l'AFSP.

3. À commencer par une interrogation sur ce que la méthode d'« analyse documentaire », souvent rencontrée au cours de notre enquête, peut bien vouloir signifier.

4. Charles Wright Mills, *L'imagination sociologique*, Paris, Maspero, 1967, p. 55.

5. Jean-Claude Thoenig, « L'analyse des politiques publiques », cité, p. 39.

6. Jean-Claude Passeron, *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan, 1991.

Philippe Bongrand est doctorant au Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie (CURAPP-CNRS/UPJV) et au Centre d'études sociologiques de la Sorbonne (CESS-Paris 4), allocataire de recherche du Conseil régional de Picardie. Sa thèse porte sur les processus sociaux de circulation des connaissances dans la politique française des zones d'éducation prioritaires. Il enseigne la sociologie de l'action publique à l'Université de Picardie et la sociologie de la santé à l'Institut de formation en soins infirmiers de l'hôpital de Nanterre. En 2004, il a présenté des communications aux colloques « Sciences, médias et société », ENS/LSH, actes à paraître en ligne, et « Sciences camérales : activités pratiques et histoire des dispositifs publics », UPJV, actes à paraître aux PUF (<philippe.bongrand@u-picardie.fr>).

Pascale Laborier est professeure de science politique à l'Université Jules Verne, où elle enseigne la sociologie de l'action publique et la méthodologie ; elle dirige le CURAPP/CNRS (Amiens) depuis 2000. Parmi ses travaux récents, elle a dirigé (avec Danny Trom), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF/CURAPP, 2003, dans lequel elle a publié « Historicité et sociologie de l'action publique », p. 419-462 ; elle est également l'auteur de (avec Daniel Gaxie) « Des obstacles à l'évaluation des actions publiques et de quelques pistes pour tenter de les surmonter », dans Pierre Favre, Jack Hayward, Yves Schemel (dir.), *Être gouverné. Mélanges en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Science Po, 2003, p. 201-224 ; (avec Pierre Lascoumes) « L'action publique comprise comme gouvernementalisation de l'État », dans Sylvain Meyet, Marie-Cécile Naves, Thomas Ribemont (dir.), *Travailler avec Foucault. Retours sur le politique*, Paris, L'Harmattan, 2004 ; l'entrée « Légitimité », dans le *Dictionnaire de Politiques Publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, p. 276-283. Après des recherches sur les politiques culturelles en Allemagne et leur place dans la construction de l'État providence, elle travaille actuellement sur les méthodologies dans l'analyse de l'action publique, ainsi que sur les sciences de gouvernement dans une perspective historique (<pascale.laborier@u-picardie.fr>).

RÉSUMÉ/ABSTRACT

L'ENTRETIEN DANS L'ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES : UN IMPENSÉ MÉTHODOLOGIQUE ?

Objet d'un consensus implicite ou impensé consécutif à sa mise en pratique routinisée, l'entretien semble être devenu l'outil incontournable du chercheur français en politiques publiques. Outre l'analyse de la littérature sur l'action publique, ce constat s'appuie sur le dépouillement de travaux universitaires et sur la passation d'un questionnaire aux récents docteurs en science politique (1990-2003). Si cette spécialisation a pu revendiquer lors de son importation/invention la spécificité de traiter l'État au concret, la faible réflexivité vis-à-vis des méthodes, et de l'entretien en particulier, devient préjudiciable lorsqu'il s'agit d'étayer « empiriquement » des assertions théoriques. A contrario, la réflexion sur les méthodes de production des données peut contribuer à la dynamique des travaux sur l'action publique.

INTERVIEWING FOR POLICY ANALYSIS : A METHODOLOGICAL IRON CAGE ?

Lately, French policy analysts have regularly and consentiently used interviews. This is confirmed by the analysis of public action literature, the screening of recent scientific studies, as well as a field study (questionnaires submitted to political science PhDs – 1990-2003 –). When firstly imported/invented, this specialization advocated a concrete analysis of the State. However, when it comes to the empirical argumentation of theories, this becomes problematic in the view of the poor methodological reflexivity of the interviews. A contrario, reflecting on a methodology of data production may contribute to dynamically promote the scientific field of public action.